

## **Construction du Port Autonome de Kribi et des infrastructures connexes : impacts environnementaux, marginalisation des pygmées et défis de justice environnementale**

Marie Susanne Atouba Mvogo\*, Mesmin Tchindjang

Université de Yaoundé 1. Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH). Département de Géographie. BP 30464 Yaoundé (Cameroun). E-mail : [mvogosusy@yahoo.fr](mailto:mvogosusy@yahoo.fr), [mtchind@yahoo.fr](mailto:mtchind@yahoo.fr), [tchindjang.mesmin@gmail.com](mailto:tchindjang.mesmin@gmail.com)

Reçu le 20 août 2024, accepté le 22 septembre 2024, publié en ligne le 28 septembre 2024

DOI : <https://dx.doi.org/10.4314/rafea.v7i3.3>

### **RESUME**

**Description du sujet.** Le développement économique du Cameroun à travers la réalisation de certains projets structurants à l'instar du Port en eau profonde de Kribi et de l'autoroute Kribi – Lolabé, marque le début de l'ère des grands projets générateurs de croissance et de richesse. La mise en place de ces projets contribue au développement de la ville de Kribi avec la multiplication des activités à caractère industriel, économique et social. Mais en dépit des retombées économiques énormes, les effets négatifs sont considérables et ce sont les populations locales notamment les pygmées qui en sont victimes, une situation qui soulève des questions de justice environnementale.

**Objectif.** Ce travail vise à analyser les impacts environnementaux liés à l'édification du PAK et de comprendre les retombées des projets aux peuples autochtones (pygmées), déplacés des zones sous emprise des projets et relocalisés dans la zone de recasement de Lolabé 3 tout en explorant les défis de justice environnementale liée à cette situation.

**Méthodes.** La démarche méthodologique a consisté à une analyse qualitative via la MARP (entretiens, observations, vidéos, audios, focus group) dans les campements des pygmées déplacés et réinstallés afin de recueillir leurs perceptions et sentiments sur la situation actuelle. Au total, 11 entretiens avec un traitement par matrice de cotation (1-5) ont été réalisés avec 50 personnes en groupes ou individuels pour collecter les informations sur les paramètres caractérisant les impacts, les injustices liées à cette délocalisation et relocalisation de pygmées. Les images satellitaires Landsat de 2000, 2010 et 2020 ont été utilisées pour l'analyse diachronique de l'utilisation du sol.

**Résultats.** Les résultats ont montré que l'implémentation du projet du Complexe industrialo -portuaire de Kribi a contribué au désenclavement de la zone et a joué un rôle majeur dans la desserte des grandes métropoles du Cameroun et au-delà, de la zone CEMAC. Toutefois, la biodiversité et les écosystèmes, l'économie locale, les us et coutumes, de même que la qualité de vie des populations locales pendant et après son implémentation sont sérieusement impactés, notamment les pygmées. En effet, les participations publiques jugées primordiales pour toutes les parties prenantes n'ont pas préalablement été respectées dans ce processus de réinstallation involontaire des pygmées, traduisant ainsi une situation d'injustice spatiale et environnementale et sociale.

**Conclusion.** La construction de ces projets d'infrastructures favorise la dégradation de l'environnement et les déplacements et les relocalisations qui ont des impacts significatifs sur les populations locales, notamment les pygmées pourtant sédentarisés, qui subissent de graves injustices environnementales au risque de devenir des sans-abris.

**Mots-clés :** Impacts environnementaux, Justice environnementale, Marginalisation des pygmées, Réinstallation, Kribi-Lolabé/Cameroun.

### **ABSTRACT**

**Construction of the Kribi Port Authority and related infrastructure: environmental impacts, marginalization of pygmies and environmental justice challenges**

**Description of the subject.** The economic development of Cameroon through the implementation of certain structuring projects such as the Kribi deep water port and the Kribi - Lolabé highway, marks the beginning of the era of major projects generating growth and wealth. The implementation of these projects contributes to the

development of the city of Kribi with the multiplication of industrial, economic and social activities. But, despite the enormous economic fallout, the negative effects are considerable and it is the local populations, particularly the pygmies, who are victims, a situation which raises-up questions of environmental justice.

**Objective.** This work aims to analyze the environmental impacts linked to the construction of the Kribi Port Authority and to understand the impact of the projects on “indigenous peoples” (pygmies), displaced from the areas under the influence of the projects and relocated in the resettlement zone of Lolabé 3 while exploring the environmental justice challenges linked to this situation.

**Methods.** The methodological approach consisted of a qualitative analysis via Rapid Rural Appraisal (interviews, observations, videos, audios, focus groups) in the camps of displaced and resettled pygmies in order to collect their perceptions and feelings about the current situation. In total, 11 interviews using a rating matrix (1-5) were carried out with 50 people in groups or individuals to collect information on the parameters characterizing the impacts and injustices linked to this delocalization and relocation of pygmies. Landsat satellite images from 2000, 2010 and 2020 were used for the diachronic analysis of land use.

**Results.** The results showed that the implementation of the Kribi Port Industrial Complex project contributed to opening up the area and played a major role in serving the major metropolises of Cameroon and beyond, the CEMAC zone. However, biodiversity and ecosystems, the local economy, habits and customs, as well as the quality of life of local populations during and after its implementation are seriously impacted, particularly the pygmies. Indeed, public participation deemed essential for all stakeholders was not previously respected in this process of involuntary resettlement of the pygmies, thus reflecting a situation of spatial, environmental and social injustice.

**Conclusion.** The implementation of these infrastructural projects promotes environmental degradation and displacements and relocations which have significant impacts on local populations, in particular the pygmies who are nevertheless sedentary, who suffer serious environmental injustices at the risk of becoming homeless.

**Keywords:** Environmental impacts, Environmental justice, Marginalization of pygmies, Resettlement, Kribi-Lolabé/Cameroon.

## 1. INTRODUCTION

Le Cameroun possède une ouverture sur la côte atlantique, ce qui représente une force et une opportunité pour son développement, grâce à sa position stratégique dans la zone CEMAC (MINEPAT, 2009a). Une telle situation appelle à la mise en place des infrastructures appropriées en vue d'optimiser ce potentiel. La construction du complexe industrialo - portuaire de Kribi vient combler certaines lacunes et susciter de réelles attentes pour le Cameroun et les pays de la sous-région (Etoga, 2020).

Ce projet s'inscrit dans le cadre des grands projets structurants définis par le MINEPAT (2009a). Il vise la redynamisation du tissu industriel et économique tout en permettant de désengorger le port autonome de Douala où les délais pour accueillir les navires sont exagérément longs et aussi, faire de Kribi une gigantesque ville portuaire à multiples terminaux. Le Port Autonome de Kribi (PAK) ainsi construit est appelé de par sa capacité d'accueil à jouer un rôle majeur dans les futurs projets d'industrialisation du Cameroun (Etoga, 2020).

La mise en place du complexe industrialo-portuaire de Kribi entraîne une dynamique territoriale sans précédent, avec des aménagements de grande ampleur, d'importants mouvements migratoires, de gigantesques activités industrielles et économiques qui participent à la destruction des écosystèmes et la réinstallation involontaire des populations locales

notamment les pygmées. Ainsi, pour sa réalisation, 26 000 ha de terrain ont été déclarés d'Utilité Publique (CIME et Royal Haskoning, 2010 a&b) et Lolabé 3 a été choisi comme site de relocalisation.

La construction du Complexe Industrialo-Portuaire de Kribi (CIPK) suivi de celle de l'autoroute Kribi – Lolabé a pour objectif de promouvoir le développement économique du Cameroun et de la sous-région dont il constitue la locomotive. Ces infrastructures, en créant les emplois, contribuent à la lutte contre la pauvreté tout comme à l'accroissement des échanges extérieurs (Amougou & Bobo, 2018). Une telle dynamique a entraîné non seulement d'importants mouvements migratoires, mais aussi, la destruction des écosystèmes tout en déstabilisant les équilibres naturels et générant des risques divers. En dehors des impacts environnementaux, les impacts sociaux de premier plan découlant généralement de ce type de projets sont les déplacements des populations, la destruction de leur milieu de vie et des atteintes à la qualité de vie.

En effet, les espaces de proximité (la mer, la maison, la forêt et le village) constituent des lieux chargés de symbolique et de mémoire auxquels ces personnes sont fortement attachées (Ramadier, 2003). Les aménagements issus de ces grands projets, ont créé des bouleversements dans la vie des communautés pygmées qui ont ainsi été délocalisées et ont perdu leurs repères ainsi que

leurs identités culturelles du fait de leur attachement à des lieux porteurs de souvenirs (Ntyam, 2023). Ces populations se retrouvent privées de leurs terres et de leur espace vital de pêche, anéantissant. Ces observations ont conduit à la problématique de cet article sur les impacts socio-environnementaux et la marginalisation des pygmées depuis l'édification du port à nos jours tout en soulevant les défis et questions de justice environnementale, sociale et spatiale.

L'objectif de ce travail est d'appréhender ces incidences environnementales et de comprendre les effets de ces relocalisations tels que vécues par les populations « pygmées » concernées sous le prisme de la justice environnementale.

L'intérêt de l'étude est de susciter une prise de conscience des acteurs du développement (Etat, ONG, Partenaires techniques et financiers, etc.) sur les conséquences néfastes des délocalisations forcées et de la maladaptation que la mise en place des infrastructures cause aux peuples autochtones pauvres privées de leur droit et de leur espace naturel et susciter une meilleure planification. L'étude pose ainsi les préalables d'un développement portuaire durable au sens social du terme.

## 2. MATERIEL ET METHODES

### 2.1. Cadre spatial et social

La ville de Kribi (2°33'-2° 57' N et 9°18'-9°54'E) est un point stratégique du trafic maritime dans le Golfe de Guinée et le terminus de l'oléoduc transportant le pétrole brut depuis les champs pétrolifères de la région de Doba au sud-ouest du Tchad. Fondée par les Allemands, Kribi est une ville côtière réputée comme principale station balnéaire du Cameroun grâce à ses plages de sable fin et d'autres attractions. C'est l'une des plus belles villes touristiques du Cameroun dotée d'un potentiel attractif divers et important. Cette ville balnéaire au plan administratif se subdivise en trois communes d'arrondissement : deux communes sont urbaines dont Kribi I<sup>er</sup> (chef-lieu Massaka) & Kribi II<sup>e</sup> (chef-lieu Dombé), et la commune rurale de la Lokoundjé (chef-lieu Fifinda).

Le relief de Kribi, avec une altitude moyenne de 18 m, est constitué de deux de basses terres côtières et de bas plateaux (Cime Services Sarl et Royal Haskoning, 2010 a&b). Kribi dispose de quatre types de côtes: sableuses (grèves cambrées et anses), rocheuses, sablo-rocheuses et côtes à vasière (Mouliom, 2012 ; Etoga, 2011 & 2020).

Au plan géologique, Kribi fait partie de l'ensemble schisto-gneissique du plateau Centre-Sud-Camerounais, enserré entre l'Océan Atlantique et le socle africain. Il a l'avantage de disposer de plages

sableuses entrecoupées d'amas rocheux favorables au tourisme (Morin et Kuété, 1988 ; Fangué Nzeugah, 2002).

Le climat de Kribi est équatorial humide de type côtier sud (Suchel, 1988), avec des pluies régulières sur toute l'année et des températures constantes dont les moyennes les plus élevées se situent entre 26 et 30 °C en février et mars. L'influence océanique permet à la zone côtière de bénéficier des précipitations plus importantes que l'arrière-pays (Cime Services Sarl et PERENCO, 2017).

Avec d'abondantes ressources halieutiques, Kribi possède un réseau hydrographique dense dominé par les fleuves Nyong, Lokoundjé (Kribi 3<sup>ème</sup>), Lobé & Kienké (Kribi 1<sup>er</sup>), Londji (Kribi 2<sup>ème</sup>) et plusieurs rivières d'importance moyenne qui se jettent directement dans l'océan Atlantique (Olivry, 1986). Des sols d'alluvions fluviales maritimes sont favorables au développement de la mangrove et possèdent de bonnes propriétés agronomiques (CIME et Royal Haskoning, 2010 a&b).

La végétation de Kribi est représentée par des forêts littorales à *Rhizophora* (palétuviers) peu perturbées et des forêts liées aux incessantes interventions humaines. Les principales essences répertoriées sont : *Fraké ou Limba (Terminalia superba)*, *Bibolo (Lovoa klaineana Pierre)*, *Tali (Erythrophleum guineense)*, *Acajou (Swietenia macrophylla)*, *Moabi (Ballonella toxisperma)*, *Bubinga (Guibourtia tessmannii)*, *Iroko (Milicia excelsa)*, *Movingui (Disthemonanthus benthamianus)*, *Baobab (Adansonia digitata)*, *Okam (Ganophyllum giganteum)*, etc. Letouzey (1985). Une végétation de *Raphia*, *Bambou de Chine* et palétuviers pousse sur les sols hydromorphes.

Sur le plan faunique, la faune aquatique est très riche et Folack *et al.* (1999) y ont recensé 122 espèces de reptiles, 80 espèces de mammifères, 302 espèces d'oiseaux, 80 espèces d'amphibiens, 249 espèces de poissons. En outre, les rongeurs (Rat palmiste « *Xerus erythropus* », Hérisson « *Thryonomys swinderianus* », Porc-épic « *Atherurus africanus*...), les singes (Ouititi « *Callithrix pygmaea* », mandrill « *Mandrillus sphinx* », Chimpanzé « *Pan troglodytes* », Gorille « *Gorilla gorilla* »), les Biches « *Odocoileus cariacou* », les Antilopes « *Neotragus batesi* », le Phacochère « *Phacochoerus africanus* », le pangolin « *Smutsia gigantea* », les Tortues « *Dermochelys coriacea* & *Chelonia mydas* », complètent cette abondante biodiversité (CIME et Royal Haskoning, 2010 a&b ; Royal Haskoning, 2010).

Sur le plan humain, neuf communautés tribales issues des sociétés lignagères se sont installées le long de la côte et constituent 70 % de la population.

Ce sont les Yassa (zone portuaire), Fang, Ewondo, Boulou, Ngoumba, Bakoko, Mabi, Batanga et Pygmées Bakola/Bagyéli (figure 1). Les trois dernières occupent la zone d'impact direct des projets. Les 30 % de la population restante sont constitués de presque toutes les ethnies du pays (Bassa, Beti, Bulu, Douala, Fang, Nanga, Bamiléké, Moundang, Peuls, ressortissants anglophones du

Nord-Ouest et sud-ouest) auxquelles on peut ajouter des étrangers composés majoritairement de Sénégalais, Nigériens, Béninois, Tchadiens, Maliens, Mauritaniens, Libanais, etc. Ces populations ont des cultures originales et diverses tantôt se rapportant à l'eau, tantôt à l'épaisse forêt (Nguepjou, 2005, Tchindjang, 2010; Etoga, 2011; Tchindjang *et al.* 2014; Tchindjang et Etoga, 2014).

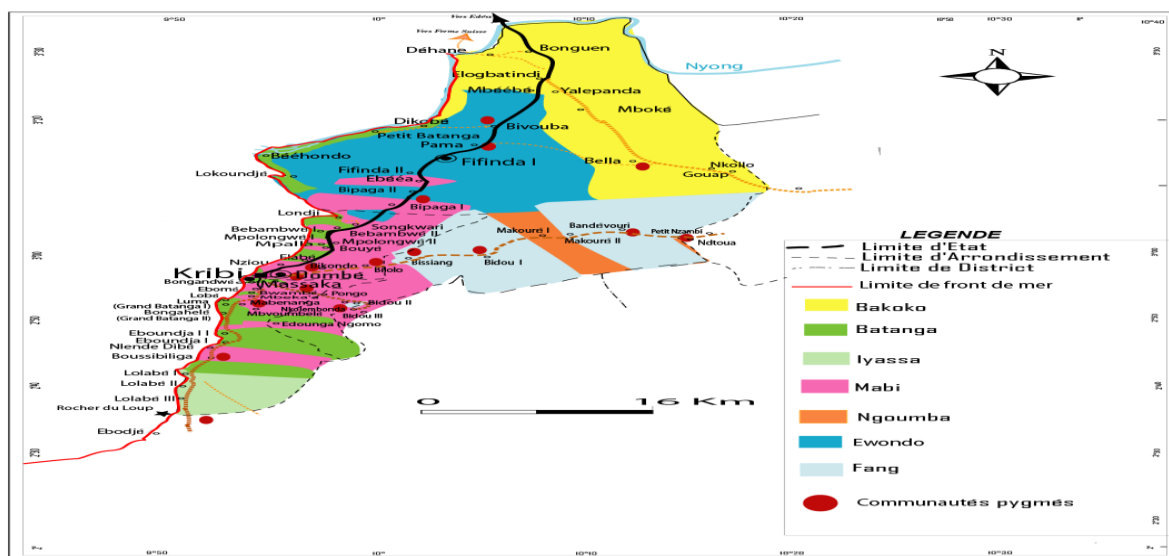


Figure 1. Communautés pygmées et populations bantous longeant la côte kribienne

Parmi ces groupes ethniques, les pygmées Bakola et Bagyéli, bien que considérés comme les premiers habitants de la forêt camerounaise, constituent une minorité analphabète, primitive, et marginalisée, tant sur le plan socioéconomique que politique. Ils résident en majorité dans des campements en pleine forêt, véritables petits villages, suffisamment éloignés des routes existantes. Leur mode de vie étant tourné vers la forêt, la florescence de projets s'implantant dans la zone de leur espace vital altère de ce fait, les possibilités de ces peuples à assurer leur subsistance.

## 2.2. Economie

La ville de Kribi est un nœud incontournable des marges côtières camerounaises au triple plan industriel, touristique et environnemental (Tchindjang *et al.*, 2014 ; Tchindjang et Etoga, 2014). L'économie locale est dominée par les activités telles que l'agriculture, la pêche, l'artisanat, la chasse et le commerce. La pêche constitue une tradition pour la plupart des populations (Batanga, Mabi, Yassa et même les Pygmées) qui vivent à proximité de la Mer. Le système culturel est extensif, avec de faibles rendements, et caractérisé par l'agriculture sur brûlis et l'association des cultures. Les principales spéculations sont : manioc (*Manihot esculenta*), bananier plantain (*Musa acuminata*), igname (*Discorea alata*), macabo (*Xanthosoma sagittifolium*), arachide (*Arachis hypogaea*), concombre (*Cucumis sativus*) et maïs (*Zea mays*)

auxquelles il faut ajouter l'avocatier (*Persea americana*) et quelques agrumes : oranger (*Citrus sinensis*), citronnier (*Citrus limon*) et pamplemoussier (*Citrus maxima*). Le commerce est intense dans les zones de forte concentration humaine. Il se résume à la vente des produits de la pêche, de l'agriculture et quelques produits manufacturés de moindre valeur. Les relations commerciales entre les Pygmées et les Bantous reposent sur le troc. Les premiers proposent des PFNL et du gibier contre du tabac, de l'alcool, du couscous, des bâtons de manioc, des racines et tubercules.

L'activité artisanale est peu développée et se résume en la fabrication des pirogues et pagaies, des nasses, des paniers, des hottes, des mortiers, des pilons, des chaises et autres matériels en rotins. Le tourisme kribien se concentre surtout sur les plages de sable fin, les chutes de la Lobé, les campements pygmées de la Lobé et de Makouré, le phare de Mboamanga, le village des pêcheurs de Londji, la Marina de Kribi, le débarcadère moderne de Mboamanga, le musée d'Arts de Grand - Batanga, le Golf club de la ville (Royal Hakoning, 2010 ; Etoga, 2011 & 2020).

## 2.3. Localisation du projet

Bordant l'Océan Atlantique, le Complexe industriel - portuaire de Kribi est situé à 35 km au Sud de la cité balnéaire sur la côte camerounaise. Le site du projet est à Mboro dans l'arrondissement

de Kribi 1, dans le département de l'Océan (Région du Sud). Le projet couvre une zone qui s'étend de Bongahélè à Lolabé (3°40'- 3°50'N & 9°51-9°56 E). La localité de Lokabé fait partie de l'arrondissement de Kribi I sur la route nationale n° 7 desservant Campo, vers la frontière avec la Guinée Equatoriale (Ntyam, 2023). Elle est subdivisée en trois villages : Lolabé 1, Lolabé 2 et Lolabé 3 (figure 2). Déjà connu par la célèbre autoroute qui porte son nom (autoroute Kribi – Lolabé) et voisinant le PAK (Mboro ou Mbodé), Lolabé 3, aura le privilège dans un futur proche un port minéralier tout comme d'un appontement pour l'exportation du minerai de fer de Mbalam, d'une usine d'enrichissement de minerai, d'une aire de stockage et d'une base ferroviaire.

#### 2.4. Comprendre Kribi via les projets implantés ou en cours d'implantation

De par son envergure et ses effets multiplicateurs, le complexe industrialo-portuaire de Kribi est sans nul doute un projet majeur parmi les projets structurants. Selon Royal Haskoning (2010) et CIME Services Sarl & Royal Haskoning, (2010a),

il consiste en la réalisation de : (i) un port généraliste sur le site Mbodé/Mboro (35 km de Kribi), disposant de quatre terminaux : un terminal à conteneurs d'une capacité de 350 à 400 000 conteneurs, un terminal aluminium, un terminal d'hydrocarbures, un terminal polyvalent (pour fer, colis lourds, marchandises diverses, etc.); (ii) un port minéralier sur le site de Lolabé 3 qui devrait disposer d'un appontement pour l'exportation du minerai de fer de Mbalam, d'une usine d'enrichissement de minerai, d'une aire de stockage et d'une base ferroviaire ;(iii) un port de plaisance sur le site de Grand - Batanga I ayant pour vocation de promouvoir l'activité touristique et la pêche industrielle ; (iv) une desserte terrestre du port et son raccordement au réseau national et international du Plan Directeur Consensuel du Transport en Afrique Centrale, concrètement des corridors de développement Kribi - Ebolowa - Sangmélina - Ouesso et Sangmélina - Nola – Kisangani ;(v) une desserte ferroviaire connectée au réseau intérieur et sous régional ;(vi) une nouvelle ville dans le site Nlendé Dibé (figure 3).

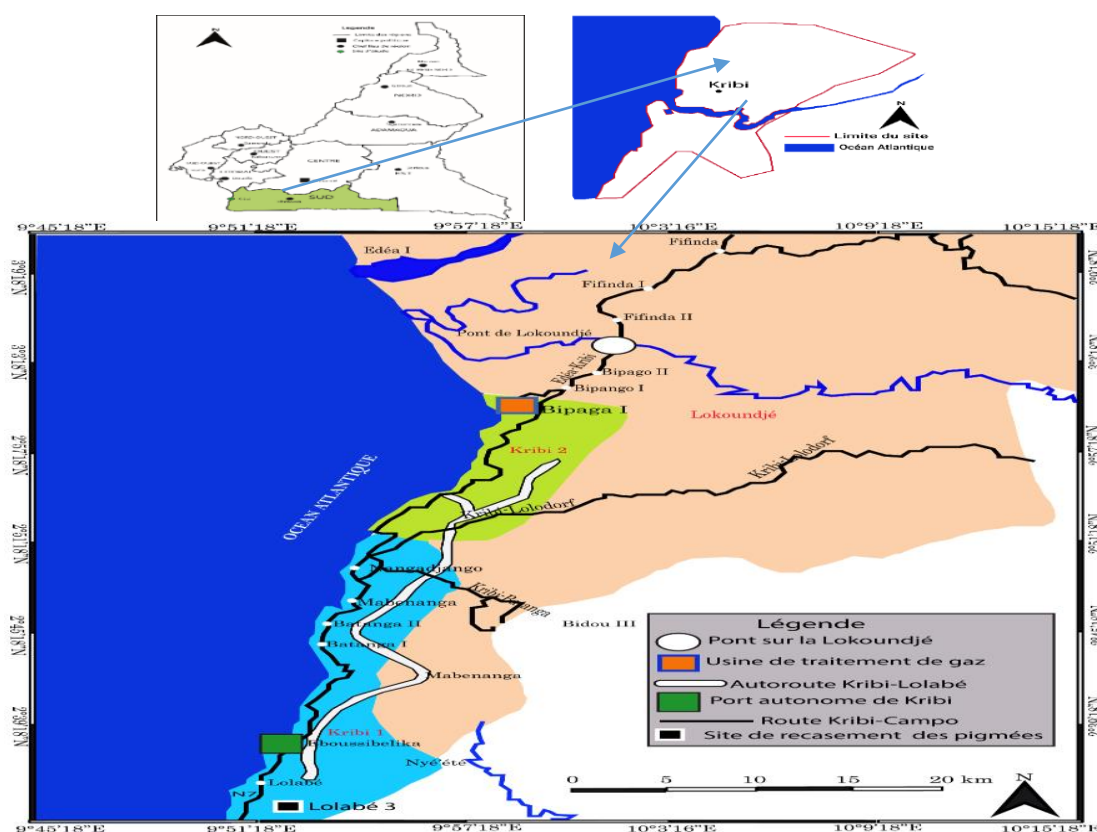
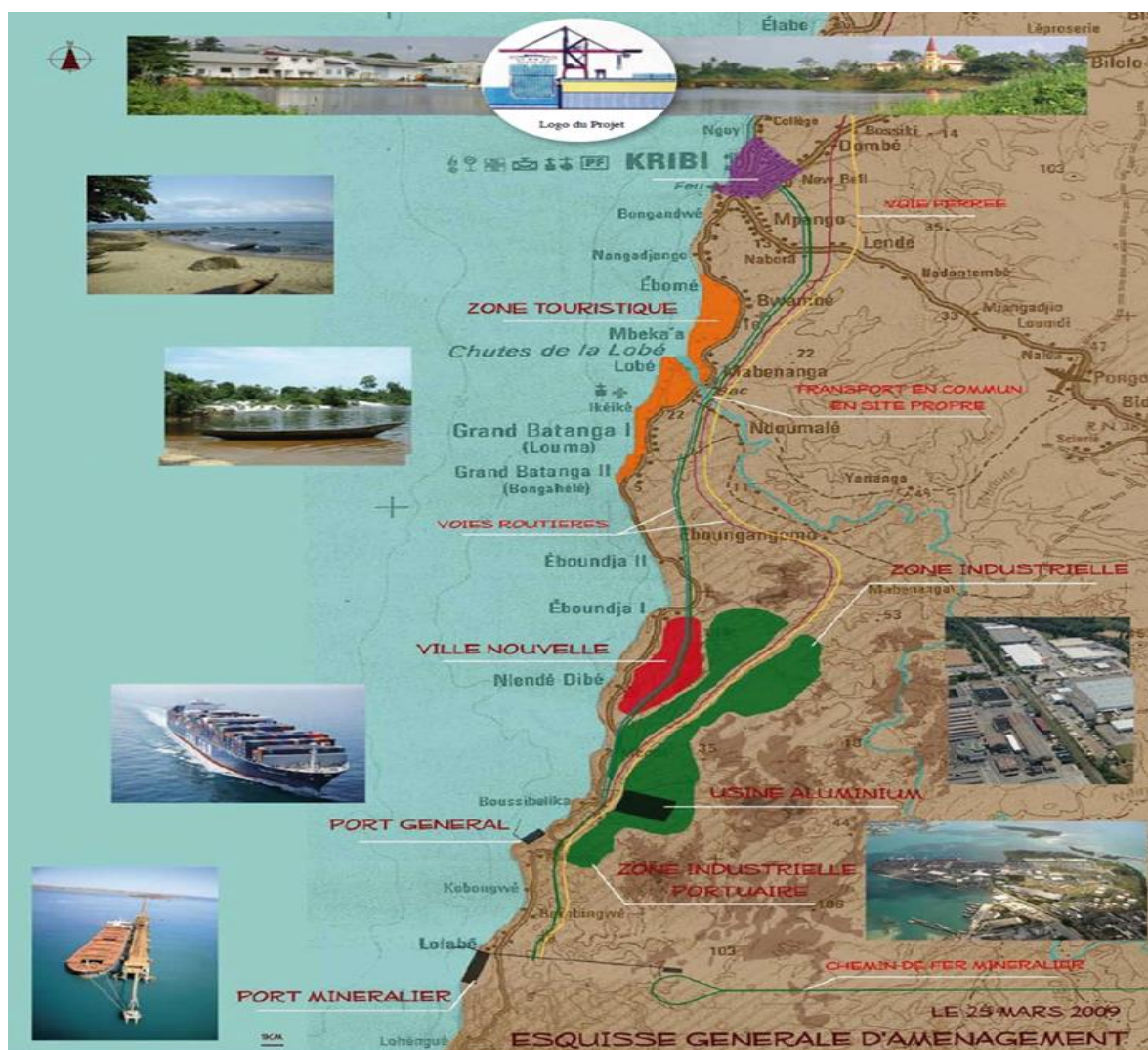


Figure 2. Localisation des sites étudiés

D'autres projets existent et sont soit exécutés, soit en latence : (i) Le projet COAST et Le projet « UNESCO » qui concernent les localités de Londji, Luma, Grand Batanga, Mbéka'a, Bwambé, Ndoumalè et qui sont centrés sur le tourisme; (ii) Le projet de construction de la Centrale thermique à gaz et à fuel lourd dans la localité de Mpolongwé, non loin de Londji ; (iii) Le projet de construction d'une usine de production électrique qui concerne la localité de Bipaga II, toujours non loin de Londji ; (iv) Il faut ajouter à cela le chemin de fer pour



l'exploitation du fer de Mbalam et le projet du tourisme durable ; (v) Le projet de construction du monument *Mother of Humanity* (d'ARK Jammers Connection) consacré comme site touristique pour toute l'Afrique.



**Figure 3.** Aménagement général du complexe industrialo - portuaire de Kribi  
Source : MINEPAT, (2009b).

## 2.5. Approche méthodologique

L'approche à dominance qualitative s'est fondée sur des méthodes de collecte de données provenant de diverses sources : entretiens, observations, documents, vidéos et documents audios. Faire appel à cette panoplie de méthodes de collecte de données a demandé beaucoup de temps et des compétences nécessaires pour le travail rigoureux requis sur le terrain pendant la collecte d'informations. La recherche documentaire a porté sur tous les écrits rapport du MINEPAT (2009a) ; Rapport EIES, multiples publications du MINEPAT, etc. L'observation directe a permis de collecter des données primaires *in situ* à travers une visite des différents sites de recasement des populations, cela a permis d'avoir une idée précise sur l'état de ces derniers et de photographier ces différents éléments.

Des entretiens ont été menés auprès des populations riveraines (autorités administratives, municipales et traditionnelles ainsi que les populations) et surtout des « peuples autochtones » délocalisés et ils consistaient à poser des questions et à laisser les interlocuteurs s'exprimer en toute aisance en ayant une grande liberté de donner leurs opinions de façon spontanée sur le sujet évoqué. L'échantillonnage des participants s'est fait avec l'aide de la présidente de l'ONG *Bagyeli's Cultural and Development Association* (BACUDA) et le chef de la communauté.

Dans le cadre du projet de construction du complexe industrialo – portuaire de Kribi, onze entretiens ont été menés dont 01 avec l'autorité traditionnelle de Nlende – Dibe, 01 à Grand - Batanga II (quatre personnes), 07 entretiens dans les sites de recasement de Lolabé III. En outre, trente-sept personnes enquêtées dans quatre

campements : Biyengue, Malongo, Mimbosso et Bibira. Par ailleurs, deux campements de pygmées ont été visités à Eboundja et Mbodé et 02 entretiens y ont été menés auprès de six personnes enquêtées. Au total, onze entretiens ont été menés pour cinquante personnes enquêtées soit individuellement, soit en groupe. L'analyse de ces entretiens a eu lieu sous le prisme de l'échelle de participation d'Arnstein (1969).

Les impacts environnementaux actuels des réalisations ont été identifiés avec l'appui de la matrice de cotation de Leduc & Raymond (2000) et Tchindjang (2017). Il en est de même des calculs réalisés sur cinq paramètres d'impacts : durée, occurrence, réversibilité, étendue, intensité. Chaque paramètre est évalué sur une échelle de 1 à 5 suivant la gravité de l'impact. La signification ou l'importance de l'impact est rendue par la formule (Equation 1).

$$\text{Importance absolue} = \frac{\sum \text{Scores}(\text{intensité} \times \text{réversibilité} \times \text{étendue} \times \text{durée} \times \text{occurrence})}{5}$$

D'après cette équation, les impacts sont appréciés selon les résultats obtenus : (i) Score entre [1- 2] représente un impact non-significatif ou négligeable; (ii) Score entre [2,1 – 2,9] représente un impact mineur; (iii) Score entre [3-4] représente un impact significatif; (iv) Score entre [4,1 - 5] représente un impact très significatif.

Pour ce qui est de l'occupation du sol, les images Landsat multitudes de Kribi (2000, 2010 et 2020) ont été téléchargées et traitées sous ArcGIS 10.0 pour obtenir une série diachronique de l'utilisation du sol à Kribi. Une équation a été réalisée pour obtenir le pourcentage de chaque classe d'occupation du sol entre 2000 et 2020 selon la formule (Equation 2) :

$$\text{Taux d'évolution (classe) en pourcentage} = \frac{\text{Année 2020} \times 100}{\text{Année 2000}}$$

### 3. RESULTATS ET DISCUSSION

#### 3.1. Diagnostic SWOT de la construction du complexe industrialo – portuaire de Kribi

Le diagnostic SWOT de l'aménagement du site portuaire de Kribi et de l'autoroute Kribi-Lolabé est illustré par le tableau 1. Il permet de mieux apprécier la situation du projet par rapport à l'environnement.

**Tableau 1.** Matrice SWOT du projet de construction du complexe industrialo – portuaire de Kribi

Forces	Faiblesses
<p>Accueil favorable du projet par les populations.</p> <p>. Création des emplois (directs et indirects) pour les populations locales</p> <p>Développement local de Kribi</p> <p>Développement socioéconomique de Kribi et du Cameroun.</p> <p>. Renforcement des capacités du personnel recruté en adéquation avec les compétences que requiert leur travail sur site.</p> <p>. Accroissement de la sécurité maritime et de celle des populations locales.</p> <p>.Création d'un périmètre de sécurité autour de la zone affectée par le projet.</p> <p>. Relèvement des défis économiques et géostratégique au niveau national et international.</p> <p>. Facilitation du trafic et des échanges économiques transnationaux.</p> <p>. Sécurité et assurance médicale des employés.</p> <p>Développement infrastructurel et désenclavement</p> <p>Facilitation exploitation des diverses ressources</p> <p>Rayonnement international</p>	<p>Destruction de la forêt et contribution au réchauffement climatique.</p> <p>. Destruction de la biodiversité terrestre, fragmentation des habitats des espèces floristiques et fauniques</p> <p>Perturbation de la reproduction de la faune océanique (tortue marine).</p> <p>. Diminution des ressources halieutiques.</p> <p>. Expositions aux risques naturels (séismes).</p> <p>. Dégradation mécanique des sols (érosion, ruissellement et sédimentation).</p> <p>. Contamination des eaux de surface.</p> <p>. Restriction de l'espace de pêche.</p> <p>. Destruction des espaces agricoles.</p> <p>. Destruction des habitations.</p> <p>. Fragilisation du mode de vie des peuples autochtones Bagyéélis.</p> <p>. Conflits humains dus aux indemnités.</p> <p>. Propagation des maladies respiratoires, épidémiques et autres IST/SIDA.</p> <p>. Augmentation et aggravation des conflits fonciers.</p> <p>. Migrations importantes de populations</p> <p>. Destruction et perte du patrimoine culturel</p> <p>Dégradation des espaces touristiques.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Exploitation contrôlée et efficace des terres disponibles.</p> <p>. Promotion de l'éducation et de la sensibilisation des travailleurs aux règles de base de santé publique, particulièrement en matière d'hygiène et de prévention des maladies.</p> <p>. Protection des sols par le reboisement des zones dénudées.</p> <p>. Bitumage des principales voies d'accès.</p>	<p>Inflation généralisée et cherté de la vie.</p> <p>. Rareté des réserves foncières dans les zones affectées par le projet.</p> <p>. Conflits de gouvernance pour mauvaise gestion des indemnités.</p> <p>. Assimilation et disparition des pygmées Bagyéélis.</p> <p>. Sous scolarisation de la jeunesse.</p> <p>. Risque sanitaire engendré par les pollutions (eaux, déchets, et nuisances</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>. Construction d'infrastructures de transport d'envergure (voie ferrée, autoroute, aéroport...).</li> <li>. Extractivisme et Développement du tourisme.</li> <li>. Construction des infrastructures sociales de base (éducation, santé, alimentation en eau potable...).</li> <li>Attrait des investissements</li> <li>Création d'un parc marin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sonores).</li> <li>. Risque sismique (situation intraplaque).</li> <li>. Déversements toxiques des hydrocarbures.</li> <li>. Disparition des espèces animales protégées.</li> <li>. Disparition de certaines essences végétales telles le Moabi.</li> <li>. Appauvrissement de la flore littorale et marine (palétuviers, plancton, algue marine).</li> <li>. Disparition des repères culturels.</li> </ul>
---	--

### 3.2. Enjeux majeurs et risques liés au projet

Au-delà des défis liés au développement de la ville balnéaire de Kribi, plusieurs enjeux entourent la réalisation de ces projets à Kribi depuis l'évaluation stratégique conduite par Royal Haskoning (2008) (Tableau 2).

**Tableau 2.** Enjeux majeurs et risques liés au projet

Enjeux géostratégiques	Enjeux économiques et infrastructuraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>Défaillances du Port Autonome de Douala (port d'estuaire)</li> <li>Vétusté des équipements</li> <li>Performances en deçà des attentes et allongement de services</li> <li>Port Autonome de Kribi ouvert directement sur l'Océan atlantique</li> <li>Captage des flux de trafics en provenance des pays sans littoral</li> <li>Quais de grande capacité avec des outils modernes et performants</li> <li>Raccourcissement des séjours de navires et des délais de service</li> <li>Compétitivité accrue avec les autres ports d'Afrique centrale et de l'Ouest</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Kribi est une gigantesque infrastructure agrégeant divers aménagements</li> <li>Opportunité de mise en valeur des ressources minières, forestières, agricoles, pétrolières et touristiques, insuffisamment exploitées</li> <li>Construction des infrastructures routières ferroviaires conséquentes</li> <li>Relance et redynamisation de l'économie camerounaise et locale</li> <li>Facilitation de l'industrialisation de Kribi</li> <li>Facilitation du commerce international</li> <li>Développement et épanouissement du tourisme national et international durable</li> <li>Processus d'urbanisation à polarité industriel (pétrole, gaz, cimenteries et autres industries...) et portuaire</li> <li>Risques d'exclusion de la pêche artisanale de subsistance</li> </ul>
Enjeux socioculturels	Enjeux environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du taux de pauvreté à l'échelle nationale et surtout locale.</li> <li>Mise en place des infrastructures sociales adéquates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques environnementaux énormes liés aux projets portuaires (extension du port) et infrastructuraux</li> <li>Risques de marée noire</li> <li>Pollution marine et environnementale</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des Us et Coutumes des populations riveraines et surtout pygmées</li> <li>Promotion du dialogue interculturel Bantou/pygmées</li> <li>Valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel dans les zones affectées</li> <li>Marginalisation/exclusion et faible intégration des pygmées</li> <li>Erosion culturelle, acculturation pygmées, métissage</li> <li>Participation du public et des populations aux différentes phases du projet</li> <li>Respect des identités culturelles et des minorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution industrielle</li> <li>Pollution forestière</li> <li>Pollution plastique</li> <li>Risques sismiques due à la situation continentale intraplaque</li> <li>Risque d'érosion côtière avec mobilité du trait de côte lié au développement portuaire et extraction de sable</li> <li>Exacerbation du Risque d'inondation urbaine à Kribi</li> <li>Conservation/préservation/Perdre de la biodiversité animale et végétale liée à la construction des infrastructures</li> <li>Fragmentation/dégradation des habitats et des écosystèmes (mangroves, forêts à haute valeur pour la conservation, forêt littorale, etc.)</li> </ul>
---	--

### 3.3. Impacts environnementaux et socio-économiques des divers projets réalisés ou en cours sur Kribi

La notion d'impacts est relative aux effets/incidences ou externalités causés ou induits par toutes les réalisations infrastructurales et autres implantations dans la région de Kribi. En effet, l'impact d'une activité quelconque apparaît comme une déviation (un changement) qui éloigne de la situation de départ, à cause de cette activité. L'impact identifié peut être porté sur une échelle de valeurs qui permet de mieux le caractériser et de mieux situer ses incidences sur les composantes environnementales et sociales affectées par diverses implantations. Pour la présente étude, deux groupes d'impacts ont été évalués : ceux écologiques ou environnementaux et ceux socioéconomiques.

#### Impacts écologiques

La ville balnéaire de Kribi ainsi que sa région connaissent une dégradation accrue à cause des sollicitations démographiques et infrastructurales qui l'accablent. L'aménagement des terres agricoles, la mise en place des projets et le besoin d'espaces pour la construction des habitations sont les principales causes de la destruction des espèces animale et végétale observée. Le complexe industrialo – portuaire de Kribi a causé beaucoup de dégâts à l'environnement parce qu'ayant entraîné un défrichement de 26000 (Ngueguim *et al.* 2017) à 30 000 ha de forêt (Saha et Tchindjang, 2019). La destruction de la biodiversité a été très importante. La synthèse des impacts environnementaux notamment écologiques ou biophysiques sera présentée dans le tableau 3.



**Tableau 3.** Impacts environnementaux du port de kribi et des infrastructures connexes

Composante affectée	Impacts	Nature	occurrence	intensité	Etendue spatiale	durée	réversibilité	Importance absolue
Flore terrestre	Destruction des écosystèmes fragmentation des habitats réduction de la biodiversité	▼	5	5	4	5	5	4,8
Flore marine		▼	5	5	4	5	5	4,8
Faune terrestre		▼	5	5	4	5	5	4,8
Faune marine		▼	5	5	4	5	5	4,8
Habitat naturel		▼	4	4	4	4	4	4
Eau de surface	Contamination pollution	▼	3	3	2	3	2	2,6
Eau océanique		▼	4	4	2	2	3	3
sol	Contamination pollution, érosion	▼	3	4	2	3	2	2,8
PFNL	Destruction plantes médicinales	▼	5	5	4	3	3	4
Parc marin Mayange Na Elombo Campo	Conservation biodiversité marine	▲	5	5	5	5	5	5
Rivage trait de côte	Accrétion, régression, instabilité du rivage	▼ ▲	5	4	5	4	3	4,2

Les impacts écologiques observés sont liés à la situation présente sur le terrain (biodiversité, eau de surface, trait de côte) sans toutefois oublier les apports exogènes liés aux mouvements des navires qui accostent à Kribi. Ainsi, trois espèces exotiques invasives présentes dans les eaux de ballast sont à surveiller eu égard à l'extension du trafic maritime: l'algue rouge (*Gracilaria salicornia*), le ver polychète (*Ficopomatus enigmaticus*) et le bivalve (*Arcuatula senhousia*) (SETEC *et al.*, 2021). Les impacts écologiques sur les ammfifères arins, les tortues marines, l'ichtyofaune et les estuaires à mangrove sont importants et les enjeux à ce niveau sont élevés. Il est donc avéré que la riche biodiversité de Kribi sera affectée par toutes les implantations et les activités actuelles ou futurs sur la région de la Kribi. Il faut aussi signaler l'érosion cotière qui va devenir active avec bien évidemment des phénomènes d'accrétion / régression qui président à la stabilité / instabilité du trait de côte (Mbevo Fendoung, 2022; SETEC *et al.*, 2021) sans oublier l'élévation du niveau de l'océan (3,14 m; SETEC *et al.*, 2021).

Certes et c'est une note d'espoir, le Gouvernement a créé la Parc marin *Mayange Na Elombo Campo* de Kribi pour répondre aux enjeux de la préservation de la faune ainsi que de la flore afin d'atténuer les incidences des développements infrastructurels et industriels envisagés. En outre, SETEC *et al.* (2021) ont même envisagé la mise en place d'un site RAMSAR qui apparaîtrait plus contraignant pour la conservation. Malheureusement, ces efforts se trouvent

compromis par le déclassement de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) 09-025, l'installation des palmeraies CAMVERT (60 000 ha) couplée à la poussée démographique et l'urbanisation qui constituent des menaces à la conservation de ce massif forestier. Cette nouvelle agroindustrie s'ajoute aux deux préexistantes dans la région de Kribi à savoir SOCAPALM (Société Camerounaise des Palmeraies) et HEVECAM (Hévéa du Cameroun). Les impacts cumulatifs sur la biodiversité seront d'importance capitale et tendront vers l'irréversibilité. Ainsi, cette nouvelle donne annihile complètement les efforts déployés pour la préservation de ce milieu et des écosystèmes et remet en question les études stratégiques conduites antérieurement (Royal Haskoning, 2008) et qui en tant que boussole des aménagements dans cette région, formulaient une intégration de diverses activités pour le développement socioéconomique harmonieux de Kribi. Sur les onze impacts ci-dessus identifiés, 18 % sont positifs contre 82 % d'impacts négatifs difficilement compensables si des mesures ne sont pas prises pour remédier et atténuer ces phénomènes.

Ces impacts sur le milieu biophysique trouvent écho dans l'analyse diachronique de l'occupation du sol effectuée grâce aux images Landsat de 2000, 2010 et 2020. En termes d'impacts, il est établi que ces peuples étaient très attachés à leur milieu de vie au cœur de la forêt et ne désiraient pas le quitter. Ce fort attachement ne peut nullement soutenir ou aider leur adaptation au nouveau site de relocalisation, à

la rencontre des autres cultures y relatives, pas plus qu'il ne les aide à apprivoiser leurs nouvelles conditions de travail. Ces impacts ont suffisamment été décrits par les études de Royal Haskoning (2008), CIME et Royal Haskoning (2010), Tchindjang et Etoga (2014), Tchindjang *et al.* (2014), Tchindjang, (2010). Cependant, toutes ces études précédaient la construction du port: or depuis, l'implantation du port, Etoga (2020) et surtout SETEC *et al.* (2021), puis, Tchindjang (2019), Tchindjang *et al.* (2019) et Mbevo Fendoung (2022) ont davantage contribué à évaluer la gravité des menaces écologiques liées à cette infrastructure, à l'autoroute Kribi Lolabé et aux investissements futurs. De plus, Mbevo Fendoung (2022), Mbevo Fendoung *et al.* (2022) ont mis l'accent sur l'évolution du rivage avec une érosion intense, manifeste depuis la construction du port et primant sur l'accrétion et la stabilité. En s'inspirant de ces travaux et des enquêtes et observations de terrain, il était question de construire des matrices d'évaluation par cotation qui donnent une idée réelle des impacts écologiques et socioéconomiques. Par ailleurs, outre, la construction et l'implantation portuaires, la déforestation liée à diverses sources, fragilise les pygmées au triple plan culturel, social et sanitaire à travers l'émission des particules dans l'air qui vont contribuer au réchauffement planétaire et tant soit peu au changement climatique avec émission de certains polluants issus de la combustion (SPM, CO, COV).

Toutes ces activités alimentent des controverses environnementales dans ce milieu forestier et

marin. La sédentarisation des Pygmées comme évoquée par Dounias et Froment (2006) va affecter à coup sûr leur santé. Au plan économique, la diminution des forêts tropicales humides entraîne donc aussi la diminution du rendement des plantations et des cultures vivrières dont dépendent ces pygmées sédentarisées. La déforestation issue de diverses sources (minières, industrielles, agricoles) participe à la déstabilisation de la vie quotidienne des populations locales et indigènes forestières et agroforestières comme celles du Sud du Cameroun, du Sud-Ouest de la RCA, de la RDC, du Gabon, du Congo, etc. Les pygmées au Cameroun, au Gabon, au Congo, en RCA en sont particulièrement affectés. Ces populations pygmées du Cameroun et du Bassin du Congo vivent essentiellement en symbiose avec le milieu forestier, ils font corps avec l'écosystème qui les abrite et dont ils dépendent pour la nourriture (Nke Ndi, 2005) et pour la santé (Dounias et Froment, 2006).

### Occupation du sol à Kribi

Le traitement de trois images landsat de 2000, 2010 et 2020 de la région de Kribi est à cet effet révélateur de la situation qui prévaut dans cette région océanique camerounaise. Les images de 2000 et 2010 ont été prises avant l'implantation des activités portuaires ou infrastructurelles et industrielles qui datent de 2016. La figure 4 qui illustre le phénomène montre comment la portion sud de l'image de 2020 est attaquée par les plantations et les implantations humaines.

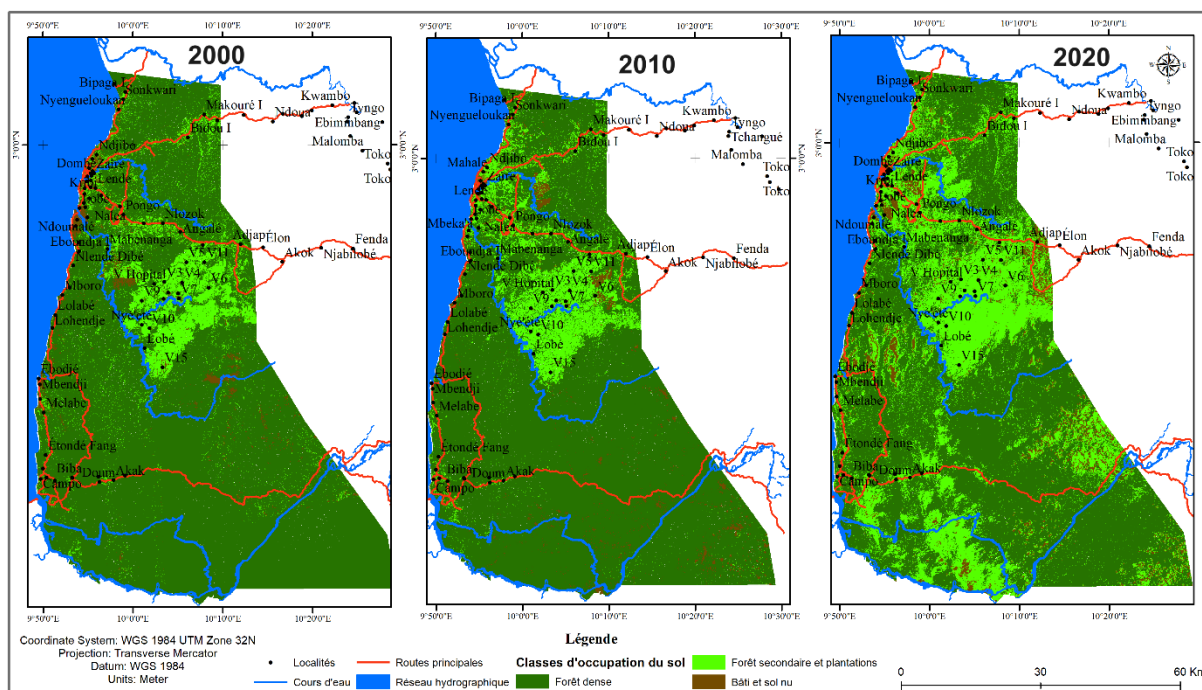
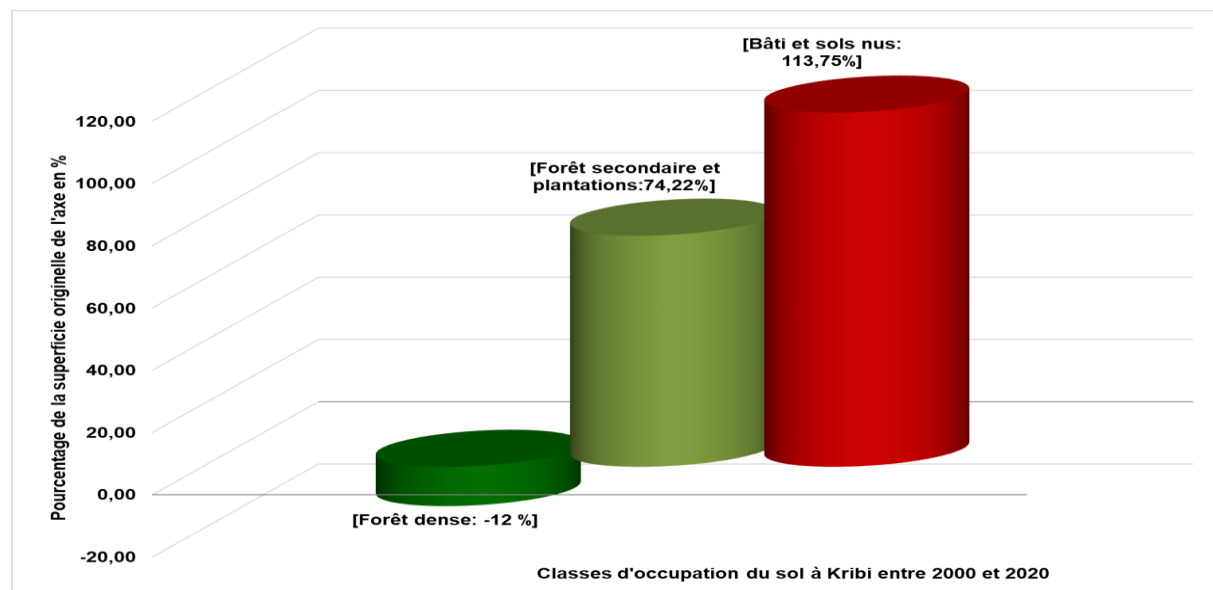


Figure 4. Occupation du sol à Kribi entre 2000 et 2020.

Les trois classes retenues montrent une évolution progressive pour la classe des plantations et forêts secondaires (74,22 %), puis, celles du bâti et des sols nus (113,75 %) comme l'illustre la figure 5. La forêt dense originelle a régressé de -12 %. Si l'on ajoute les implantations portuaires infrastructurelles et industrielles actuelles, il n'est pas hasardeux de dire que ce recul forestier a déjà atteint -20 % de la superficie initiale en 2024.



**Figure 5.** Taux d'évolution chaque classe d'occupation du sol en 2000 et 2020.

La construction de diverses infrastructures connexes qui accompagnent l'aménagement portuaire de Kribi soulève également des enjeux économiques dont les impacts sont évalués à la suite. L'occupation du sol analysée à partir des images satellitaires a montré une explosion des surfaces dédiées aux plantations et forêts secondaires (74,22 %), puis, celles du bâti et des sols nus (113,75 %). Sous cet angle, le Global Forest Watch du WRI n'a pas manqué de décrire cette situation en révélant que le Cameroun a perdu plus de 100 000 hectares de forêts primaires humides en 2020, soit près du double des pertes enregistrées en 2019. A l'inverse, l'exportation de grumes a plus que sextuplé, passant de 200 000 m<sup>3</sup> en 2005 à environ 1 000 000 m<sup>3</sup> en 2017 (Le Monde, 2021). Cela démontre à suffisance une déforestation insidieuse dans la région de Kribi, mettant en mal le patrimoine culturel pygmée. En effet, dans certains villages, on a constaté que les tambours fabriqués à partir de troncs d'arbres particuliers et essentiels à leur culture ont diminué sinon disparus. De plus, les déplacés ont été confrontés à une nouvelle vie et dans un milieu culturellement inadapté. Ils font face à l'isolement, aux différences culturelles et à l'exclusion. Il était alors essentiel non seulement de répondre aux besoins à court terme des personnes déplacées, mais aussi, de comprendre la réalité des atteintes de leur existence pour garantir des solutions durables et une résilience à long terme. Les personnes déplacées courent généralement un grand risque d'être confrontés à une probabilité considérablement accrue de vulnérabilité en matière de protection, de bien-être et de résilience par le fait

d'une rupture avec leur cadre de vie ordinaire. L'échec de ce programme de réinstallation comme l'ont souligné Ntyam et Simard (2024), tient à la non prise en compte des perceptions et des représentations des populations.

Le cycle de la vulnérabilité s'accroît par le fait que les communautés pygmées risquent d'abandonner une fois de plus leurs champs, perdre leurs biens, car, il est de plus en plus probable qu'elles soient à nouveau déplacées vers un nouveau site à cause de la prochaine mise en place du projet de construction du chemin de fer Mbalam-Kribi. En effet, il faut relever que tous ces grands projets concourent à la déforestation. Or, parlant d'exploitation forestière et de pollution en milieu forestier, Robin des Bois, (1998) et Verbelen, (1999) estiment que la situation de ces victimes est déplorable et ils passeront ainsi d'hommes, de communautés à simple « pièces de musées », donc à simple objets historiques et anthropologiques (Ngo Mbaï, 2020). Les Pygmées qui vivent et s'épanouissent dans les forêts d'Afrique Centrale, depuis environ 5 000 ans, se retrouveront par conséquent sans abri à cause des grands projets qui nécessitent l'abattage des arbres et la destruction des forêts. Mieux, Kuété et Assongmo (2002) n'ont pas manqué d'attirer l'attention sur une telle situation de développement au détriment de l'environnement.

### Impacts socioéconomiques

Il importe de relever au plan social que la mise en place des installations agroindustrielles d'élaéculture de la SOCAPALM avaient déjà

confiné les pygmées (peuples autochtones) du campement de Nanikoumbi et les a obligés à se sédentariser. La récente construction du Port Autonome de Kribi et de l'autoroute Kribi-Lolabé

aggrave ce confinement et réduit ces peuples autochtones à l'exclusion complète de leur territoire ancestral de vie comme le révèle le tableau 4.

**Tableau 4.** Impacts socioéconomiques du port de Kribi et des infrastructures connexes

Composantes affectées	Impacts	Nature	occurrence	intensité	Etendue spatiale	durée	réversibilité	Importance absolue
Emplois et revenus locaux	Création emplois recrutement	▲	3	3	2	2	2	2,4
Infrastructure économique	Amélioration infrastructurelle	▲	4	5	5	5	5	4,8
Développement local	Multiplification des activités induites et indirectes	▲	3	3	2	3	3	2,8
Pêche artisanale	Concurrence chinoise Difficulté de prise Eloignement du rivage et des campements	▼	3	5	5	4	3	4
Infrastructures sociales	Absence / construction	▼	5	4	3	3	3	3,6
Bien être	Dégradation Qualité de vie	▼	4	4	4	4	4	4
Cohésion sociale	Marginalisation, mépris, querelles	▼	4	5	3	4	3	3,6
Santé humaine	Blessure, dégradation, décès	▼	4	5	3	5	5	4,4
Héritage culturel/us et coutumes	Destruction, Erosion culturelle, acculturation	▼	5	5	4	4	3	4,2
Insécurité/ conflits	Violence, dispute, menaces, agression, accidents	▼	4	3	3	4	4	3,6
Habitat humain des peuples autochtones	Destruction campement pygmées Réinstallation non désirée	▼	5	5	4	4	5	4,6
Ambiance sonore	Bruit, dégradation	▼	5	4	3	5	4	4,2
Accès à la terre	Difficile	▼	5	5	5	5	5	5
Accès eau potable	Réduction, diminution	▼	4	4	3	4	4	3,8
Esthétique du paysage	Ancien/Nouveau paysage	▲ ▼	3	3	3	3	3	3

Les impacts sociaux ainsi identifiés se combinent aux impacts économiques pour illustrer la marginalisation de ce peuple pourtant premier occupant de la forêt dont les droits d'usufruit et de jouissance sont méconnus. Une telle situation suscite des inquiétudes quant à leur survie et remet en cause la durabilité dans le développement de Kribi ; notamment la durabilité sociale qui, couplée avec la durabilité écologique, soulèvent la question de la gouvernance dans la gestion des projets implantés dans le territoire côtier kribien. La participation des parties prenantes s'en mêle pour adresser des préoccupations de consentement libre et éclairé chères à la Banque Mondiale (2017) et au PNUD (2019).

Les impacts économiques sont tout aussi importants, notamment en termes d'emplois, d'infrastructures sociales et économiques voire de développement local et d'esthétique du paysage. Là-dessus, les peuples autochtones sont en marge, car, analphabètes et occupant des emplois de sous

zone : un seul pygmée ayant été recruté comme gardien au PAK.

Des 15 impacts socioéconomiques, 23,33 % sont positifs tandis que 76,67 % sont négatifs. On comprend que le port a été construit pour certes booster l'économie du pays et le hisser dans la géostratégie régionale au détriment des populations riveraines côtières qui en payent le prix fort et dès lors, un ensemble de mesures devraient être mis en place pour soutenir la population au rang desquels ; le développement harmonieux du tourisme et de l'écotourisme comme souhaité par le Projet COAST (*Collaborative Actions for Sustainable Tourism*), la facilitation de la protection des sites de nidification des deux grandes familles de tortues marines (*Cheloniidae* et *Dermochelyidae*) qui sont suivies sur le terrain par quatre associations (*African Marine Mammal Conservation-AMMCO*; TUBE AWU ; Association camerounaise de Biologie Marine-ACBM ; KUD'A TUBE), la lutte



contre les espèces exotiques invasives, l'octroi des subventions aux pêcheurs, etc.

### 3.4. Marginalisation des pygmées

Les peuples autochtones tels que les Bakola et les Bagyéélis sont reconnus et considérés comme les premiers habitants de la forêt camerounaise. Ils constituent une minorité analphabète, primitive, et marginalisée, tant sur le plan socioéconomique que politique (Etoga, 2020). Leur statut économique, social et juridique entrave souvent leur capacité à défendre leurs intérêts et leurs droits à la terre, aux ressources naturelles et culturelles, et peut limiter leur capacité à participer au développement et à en bénéficier. Il n'existe pas de mode de représentativité particulier des « pygmées » au niveau local. Ils sont très faiblement ou pas représentés dans les conseils municipaux. Dans les villages mixtes où les communautés cohabitent, ils ne sont pas en réalité représentés dans le comité du village, à l'exception de quelques cas. Et pourtant, pour assurer l'efficacité et la durabilité du processus, l'avis des « pygmées » est primordial dans toute prise de décisions les concernant. Les opportunités de participation des « pygmées » qui existent dans la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ne se reflètent pas dans la pratique. Il n'existe pas de programmes gouvernementaux pour promouvoir la participation électorale et leur représentation qui est très faible au sein des institutions politiques du pays. Il convient de rappeler qu'à cause de leur poids démographique faible, et surtout, en raison des barrières qui les séparent historiquement et culturellement du reste de la société nationale, « les pygmées » ne sont pas représentés dans les institutions électives ou administratives. C'est pour cela que les consultations avec cette population particulière doivent être menées de bonne foi, sans mépris et sans menace. En tant qu'habitants des zones impactées, les « pygmées » doivent bénéficier de toute l'attention possible, au même titre que les autres populations. Les décisions concernant les peuples pygmées sont souvent prises sans leur consentement et sans les informer.

Leur mode de vie étant tourné vers la forêt, la florescence de projets s'implantant dans la zone de leur espace vital altère de fait les possibilités de ces peuples à assurer leur subsistance. Ils ont vu leurs territoires d'habitation se rétrécir et les ressources vitales se raréfier à cause de la mise en place des projets structurants qui ont entraîné l'exploitation forestière et le développement de l'agro-industrie. Ces communautés qui se sont sédentarisées se sentent obligées d'épouser le mode de vie des Bantous qui les entourent. Elles perdent peu à peu leur identité culturelle. Ces changements peuvent

s'observer dans leurs habitations qui tendent de plus en plus vers la modernité avec des toits en tôles ondulées. Malgré la floraison de projets, l'insertion professionnelle des peuples autochtones est difficile à cause d'un manque de qualifications. Toutefois, ils bénéficient de quelques avantages de la part de l'Etat du Cameroun. La scolarité et les frais de santé leur sont gratuits.

En dehors des campements d'Eboundja et de Mbodé ou Mboro qui demeurent encore habités, tous les campements qui se trouvaient dans l'emprise de la zone portuaire de Kribi ont été délocalisés et réinstallés dans la localité de Lolabé 3. Lolabé 3 compte désormais quatre (04) campements pygmées : Mimbosso, Bibira, Biyengue, Malongo. Les enquêtes de terrain se sont ainsi déroulées dans six (06) campements au total où les pygmées vivent de pêche d'agriculture de subsistance et de chasse.

### **Situation actuelle des peuples autochtones Bagyéélis**

#### *Précarité des conditions de vie des peuples autochtones*

Les enquêtes de terrain ont eu lieu entre juillet 2022 et février 2024 dans les six campements. Plusieurs campements de « pygmées » ont été recensés. Le plus grand campement comporte neuf petites maisons et le plus petit trois. Elles sont constituées chacune, d'une chambre et d'un minuscule espace – séjour pour des familles avec une moyenne de neuf personnes. Chaque maison a bénéficié d'un lit placé dans la chambre et d'un matelas pour les enfants qui dorment dans l'espace séjour. Pour les familles nombreuses, certains enfants dorment à même le sol. Les repas sont confectionnés à l'extérieur, dans des cuisines archaïques exposées aux intempéries. Des installations électriques ont été mises en place mais seulement, elles n'ont jamais été mises en service et se dégradent au fil du temps. Des entrevues ont fait ressortir de nombreuses frustrations et des insatisfactions par rapport à la relocalisation de Lolabé. Les « pygmées » se plaignent de n'avoir pas été consultés et de s'être retrouvés dans un endroit où ils sont en errance culturelle.

Une école a été construite à proximité de chaque campement. Elle consiste en une salle de classe dédiée aux enfants âgés de trois à cinq ans, ceux âgés à plus de six ans sont inscrits à l'Ecole Publique de Lolabé 2 située à quatre kilomètres de la zone de recasement. Les figures 6-8 livrent quelques aspects des conditions de vie dans les Campements de Lolabé 3.



**Figure 6 :** Ecole de la zone de recasement. La photo de gauche (A) montre l'école au fond avec un lampadaire non fonctionnel. Celle de droite (B) illustre un bureau d'enseignant pour le petit bâtiment et une salle de réunion pour le grand. (Source, Atouba, février 2024).



**Figure 7 :** De gauche à Droite, en haut : habitats, électricité, cuisine. En bas : salle de bain et latrine. (Source, Atouba, février 2024)



**Figure 8 :** de gauche à droite, maisons inhabitées abandonnées à Malongo, poteau électrique et câbles électriques endommagés (Source, Atouba, février 2024).

De tous, le campement Mimbosso est le plus grand de la zone de recasement de Lolabé 3. Il est constitué de neuf maisons, toutes habitées. Chaque maison abrite au moins huit personnes. On y trouve toutes les générations, des grands parents aux arrières petits fils. Pour éviter des rallonges et détails inutiles, il nous a paru judicieux de grouper les caractéristiques observées dans chaque campement dans le tableau 5.

**Tableau 5.** Synthèse des caractéristiques de chaque campement recensé et enquêté

Campement	Taille population /ménage	Nombre écoles	Eau (forage)	Electricité	Autres infrastructures sociales
Mimboso	9 maisons de 8 personnes soit 72 personnes	1 école dans chaque campement pour enfant de moins de 5 ans.	01 forage pour tout Lolabé 3	Oui	1 Cuisine + 1 latrine pour chaque campement 01 salle de bain à Mimbosso
Malongo	03 maisons dont 02 inhabitées ; 2 couples et 08 enfants (10 personnes)	Ecole publique à Lolabé 2 située à 4 km de Lolabé 3 pour les plus de		Oui	

<b>Bibira</b>	6 maisons de 8 personnes soit 48 personnes	6ans		Installation électrique endommagée	
<b>Biyengue</b>	6 maisons de 8 personnes soit 48 personnes			Installation électrique endommagée	
<b>Synthèse Lolabé 3</b>	Au moins 178 personnes pour 22 maisons	06 écoles campements et 1 Ecole publique et école à Lolabé 2 (04km)	01 forage pour tout Lolabé 3	Installation électrique présente	04 cuisines et 04 latrines
<b>Eboundja</b>	3 couples et 11 enfants (17 personnes)	0	Puits CAMWATER	0	Cuisine
<b>Mbodé</b>	2 couples et 07 enfants (11 personnes)	0	0	0	Cimetière
<b>Synthèse totale</b>	206 pygmées pour 22 maisons et 02 campements avec 152 enfants	06 écoles campements et 1 Ecole publique pour 152 enfants	01 forage et 01 puits	Installation électrique partiellement endommagée à Lolabé 3	05 cuisines, 04 latrines, 01 salle de bain et 01 cimetière

### **Résistance au recasement et participation citoyenne biaisée pour les Bagyéélis**

Les populations Bagyéélis qui habitent actuellement dans les campements d'Eboundja et de Mbodé sont ceux qui ont rejetés les sites de recasement qui leur ont été proposés. En effet, le campement des pygmées d'Eboundja qui abrite trois couples et onze enfants (tableau 5) a été délocalisé et réinstallé dans la localité de Lolabé 3 où des cases ont été construites pour les accueillir. Cependant, après un séjour très bref dans la zone de recasement qui leur a été octroyée, les ex - habitants de ce campement l'ont réinvesti, parce que pour eux, les conditions de vie dans la zone de recasement ne leur étaient pas appropriées. Ils trouvaient qu'à Lolabé 3, les maisons étaient exiguës et ne pouvaient pas abriter leurs familles nombreuses, le manque d'eau à Lolabé 3 leur fait regretter le puits d'eau CAMWATER qui leur a été offert à Eboundja. Certes, un des leurs fait partie de l'équipe de gardiennage du port, mais, la distance de 15 km séparant Lolabé 3 du port, constitue une grosse difficulté pour le déplacement de leur fils. Malheureusement pour ces pygmées, ce campement sera détruit dans les prochains jours à cause des travaux d'extension du port. Tout comme celui d'Eboundja, le campement de pygmées de Mbodé, situé à l'entrée du PAK (avec deux couples et sept enfants), a été délocalisé et réinstallé dans la localité de Lolabé 3 où des habitats ont été construits pour les accueillir. Toutefois, mais après un bref séjour à Lolabé 3, ces pygmées ont réinvesti leur ancien campement dans l'attente d'être dédommagés pour leurs habitats et leur cimetière qui seront détruits (figure 9).



**Figure 9 :** En Haut et de gauche à droite, Habitats Bagyéélis en banco, planche et paille. En bas, cuisine et cimetière (flèche). (Source, Atouba, juillet 2022)

Les Pygmées Bagyéélis de Mbodé et d'Eboundja sont en révolte du fait non seulement de n'avoir pas été consulté, mais aussi, de n'avoir ni été dédommagés, ni participé au choix au site et au mode de réinstallation. En fait, en replaçant ces événements sur l'échelle de participation d'Arnstein (1969), on se rend compte que l'implication des pygmées se trouve au plus bas de l'échelle (thérapie

ou manipulation) ce qui signifie une non-participation pour ne pas dire une fausse participation. Un tel constat rejoint l'avis de la Banque Mondiale (2001) qui souligne avec pertinence que « la réinstallation de populations autochtones disposant de modes de production traditionnels fondés sur la terre est particulièrement complexe et peut avoir des impacts négatifs



significatifs sur leur identité et survie culturelle ». Les enquêtes de terrain ont permis de constater que les « pygmées », déjà marginalisés et sous-estimés par leurs voisins Bantous, analphabètes de surcroît et exclus de leur milieu de vie, apparaissent très vulnérables. Parfois, ce sont les autres habitants ou alors certaines ONG comme la FEDEC (Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun) et BACUDA (*Bagyelis Cultural and Development Association*) qui répondent à leur place (durant les échanges) tout en apportant leur soutien à la communauté et en veillant à leur protection. Il a parfois fallu des rencontres particulières, uniquement avec eux pour qu'ils puissent aisément s'exprimer et faire valoir leurs avis. Ils se plaignent particulièrement de la zone de recasement de Lolabé 3 qui ne cadre pas avec leurs habitats classiques et leur crée un choc culturel inédit, d'autant plus qu'une nouvelle délocalisation relative à la construction future de la voie ferrée qui facilitera le transport du fer de Mbalam est imminente. Toutefois, au regard de ce qui a été observé et des avis des uns et des autres recueillis dans les différents campements, il devient presque impossible pour ces communautés de conserver leurs modes de vie originels. Ils sont désormais contraints d'épouser les modes de vie des localités où elles sont recasées.

La Banque Mondiale (2001) insiste pourtant sur le fait si la réinstallation ne peut être évitée, il est souhaitable et souhaitée qu'elle soit compatible avec les préférences culturelles des populations autochtones, dans le cadre d'un processus de consultation préalable, libre et fondé sur la communication. D'ailleurs, les normes environnementales et sociales (NES 5 & 7) de la Banque Mondiale (2017) et (NES 5 & 6) du PNUD (2019) creusent encore cet aspect dans le détail dans le but de protéger les peuples autochtones, accordent beaucoup d'importances à ces peuples autochtones en veillant à ce que les projets financés « accroissent les possibilités offertes aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées de participer au processus de développement et d'en tirer profit d'une manière qui ne menace pas leur identité culturelle singulière et leur bien-être ». En outre, l'accent est mis sur leur consentement préalable donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) avec : (1) Reconnaître, respecter et préserver la culture ; (2) respect de leur conception globale de leur relation intrinsèque avec les terres et les pratiques traditionnelles qui reflètent leur mode de vie ; et (3) respect de leurs principes fondamentaux et leur aspiration à vivre en harmonie avec leur milieu et à former une communauté basée sur la solidarité et la complémentarité. On peut en déduire que le processus de mobilisation des parties prenantes pygmées prescrit par la NES 10 de la Banque

mondiale n'a pas été respecté dans la mise en œuvre du PAK et des infrastructures connexes, toute situation qui se devrait d'être corrigée.

### **Marginalisation effective et absence des « pygmées » aux instances de prise de décisions**

Les situations qui viennent d'être décrites s'ajoutent simplement aux situations de marginalisation observées dans l'existence des peuples autochtones depuis l'avènement de l'Etat moderne au Cameroun. En effet, le premier niveau de la mise à l'écart des pygmées s'est au fil du temps surtout nourri de la domination et de l'asservissement exercés par leurs voisins Bantous. Leurs relations, à la fois pacifiques et conflictuelles, sont anciennes, complexes, empreintes de complémentarité et de répulsion, de coopération et de rejet. Les Pygmées vivant en situation d'infériorité numérique et d'analphabétisation par rapport aux groupes dominants apparaissent exclus de la participation entière à la vie sociale et politique. Cette exclusion, poussée à l'extrême contribue au « bafouement » de leurs droits élémentaires, toute situation qui les prive de leur statut juridique et social et de leur identité culturelle. La seconde situation de marginalisation est celle des entreprises d'exploitation forestière et minière ainsi qu'aux agro-industries qui installées sur les terres initiales pygmées ne veillent ni à leur sécurité ni aux compensations à allouer et liées aux activités d'extraction conséquentes. Le troisième visage de la marginalisation provient de l'Etat central (Gouvernement) qui semble ne pas reconnaître les droits fonciers pygmées et amodient leurs terres aux entreprises ou alors les spolient au bénéfice des projets structurants pour lesquelles ces peuples ne seraient ni compensés, ni dédommagés. Dès lors, les pygmées assistent impuissants au rétrécissement de leur espace vital, à la diminution hypothétique de leurs ressources. Les communautés pygmées se sentent obligées de se sédentariser en épousant le mode de vie des Bantous qui les entourent. Elles perdent peu à peu leur identité culturelle et leur marginalisation met en péril leur survie de ce peuple et celle de leur patrimoine culturel unique et inaliénable. Cette marginalisation poussée à l'extrême soulève les questions de justice environnementale dans sa globalité.

En termes de marginalisation on doit relever que des lacunes manifestes sont apparues dans les structures de gouvernance. Les enquêtes ont permis de noter que les communautés pygmées déplacées n'ont pas été consultées lors de l'élaboration des plans et des activités visant à les délocaliser et à les transférer sur le site de Lolabé 3 et surtout visant à améliorer leur niveau de vie. Elles ont rarement eu accès à des informations opportunes et pertinentes pour les aider à prévoir et réduire les risques auxquels elles sont confrontées. Pourtant, la



communication est essentielle dans ce type de processus, car, il peut parfois avoir une volonté politique du côté du gouvernement de soutenir les populations déplacées et de les aider à renforcer leur résilience, mais, les ressources financières faisant défaut, l'autorité politique doit trouver des canaux d'apaisement pour satisfaire les déplacés. Cette étape de la démarche est dominée par un climat consensuel qui repose sur un grand nombre de compromis. Toutefois, des cadres de négociations, d'échanges, d'apaisement et de désescalade de conflits avec les populations auraient dû être mis sur pied, avec diverses formes d'arrangements afin de surmonter les contradictions et de susciter un climat de sérénité tout au long du processus de réinstallation. Mieux, les bailleurs de fonds auraient dû exiger le respect des normes de la Banque Mondiale (NES 5 et 7) et du PNUD (NES 5 et 6). Autrement, il faut actuellement réengager les négociations avec les pygmées pour trouver un compromis et recueillir leur consentement libre et éclairé pour ces situations telles que souhaitées par la Banque mondiale (2017) et le PNUD (2019). Cette marginalisation accompagnée de conflits

récurrents dans les relations avec les voisins bantous a déjà été décrite par divers auteurs (Abéga et Bigombe Logo, 2006 ; Ngumba and Ewondo et Bitouga, 2014 ; N'Kaloulou, 2018 ; Mbog Ibock, 2023 ; Alawadi Zelao et Meyanga Tongo, 2010).

### Synthèse des conséquences d'un recasement problématique

L'analyse des entretiens de terrain a révélé plusieurs problèmes cités par les populations rencontrées (emplois, aléas futurs, éducation, santé, logement, civilisation, considérations économiques et culturelles, politique, sécurité...). Le tableau 6 met en évidence l'ensemble des conséquences de la réinstallation involontaire pour les pygmées. Plus précisément, pour tous les indicateurs exposés, tant ceux de la qualité de vie que ceux des conditions de vie, la situation des « pygmées » avant la délocalisation et leur situation après le recasement est relevée. Pour chaque indicateur, le caractère des conséquences se révèle, soit négatif (rouge), positif (bleue) ou sans changement (verte).

**Tableau 6.** Evaluation des conséquences de la délocalisation / réinstallation des pygmées à Lolabé 3

Atteinte	Indicateurs	Situation avant délocalisation	Situation après recasement	Conséquences ou incidences pour les pygmées
Qualité du milieu et conditions de vie	Sécurité	Plus en sécurité avec le voisinage bantou.	Insécurité au voisinage du port avec bruit permanent	Négatif 4
	Logement	Habitat hybride, adapté au voisinage bantou et au mode de vie des « pygmées ».	Habitat moderne non adapté au mode de vie des populations pygmées.	Négatif 4
	Accès à l'eau	Certains campements ont bénéficié des forages donnés par l'entreprise CAMWATER.	Un forage a été construit sur le site de recasement de Lolabé 3.	Positif 2
	Accès aux espaces cultivables	Accès à de petits espaces cultivables.	Accès à de vastes espaces cultivables.	Positif 4
	Aléas futurs	Destruction des campements à cause des travaux d'extension du port.	Destruction du site de recasement de Lolabé 3 et déportation des populations vers un site encore inconnu (la construction future de la voie ferrée Kribi- Mbalam).	Négatif 5
	Accès à l'éducation	Accès gratuit dans les écoles environnantes.	École construite à proximité des campements pour les enfants âgés de trois à cinq ans, ceux âgés à plus de six ans sont inscrits à l'Ecole Publique de Lolabé 2 située à quatre kilomètres de la zone de recasement.	Positif 3
	Accès à la santé	Accès gratuit aux soins de santé.	Accès gratuit aux soins de santé.	Sans changement 3
	Accès à l'emploi	Insertion professionnelle des « peuples autochtones » est difficile à cause d'un manque de qualifications (un des leurs fait partie de l'équipe de gardiennage du port)	Insertion professionnelle des « peuples autochtones » est difficile à cause d'un manque de qualification	Négatif 4
	Considérations économiques	La florescence de projets altère de fait les possibilités de ces peuples à assurer leur subsistance et du coup, elles n'ont véritablement aucun impact économique.	Les populations ont d'abord à cœur d'assurer leur subsistance.	Négatif 4
	Communication	Libre de communiquer avec les OSC, ONG, touristes, usagers et autres	Interdiction de parler aux ONG-OSC, aux hommes et femmes de médias, bref aux étrangers de nos problèmes	Négatif 4

	Considérations politiques	Pas de mode de représentativité particulier des « pygmées » au niveau local. Très faiblement ou pas représentés dans les conseils municipaux.	Pas de mode de représentativité particulier des « pygmées » au niveau local. Très faiblement ou pas représentés dans les conseils municipaux.	Négatif 4
	Considérations culturelles	Les « pygmées » ont perdu leur identité culturelle.	Impossible pour les « peuples autochtones » de conserver leurs modes de vie originels.	Négatif 5
Qualité de vie	Etat physique (capacité physique)	Les populations assurent leur subsistance malgré la rareté des ressources. Elles sont physiquement bien portantes.	Les familles présentent un état physique non appréciable. La chasse et la cueillette ne sont pas assez productives et suffisantes pour des familles nombreuses, les nouveaux champs ne pas encore assez.	Négatif 5
	Etat psychologique (anxiété, dépression, émotivité)	Stress à cause du rétrécissement de leurs territoires d'habitation et des ressources vitales qui sont devenues rares.	Stress permanent à cause des futures délocalisations et des conditions de vie non adaptées à leur mode de vie. Futur incertain.	Négatif 5
	Statut social (relations sociales, rapport avec environnement social, amical, professionnel)	Minorité analphabète, primitive, et marginalisée tant sur le plan socio-économique que politique. Sédentarisation et cohabitation avec les peuples bantous. Insertion professionnelle difficile.	Les populations vivent dans un environnement qu'elles n'ont pas choisi et qui ne leur permet pas de s'épanouir. Elles sont toujours marginalisées, analphabètes et vulnérables. Sédentarisation forcée. Insertion professionnelle difficile. Impossible conservation de leurs modes de vie originels. Ils sont désormais contraints d'épouser les modes de vie des localités où elles sont recasées.	Négatif 5
	Bien être spirituel	Les « peuples autochtones » sont proches de leur cimetière communautaire et vivent leur spiritualité. Leur habitat est tributaire des pratiques spirituelles et funéraires comme la mise en terre des morts ainsi que l'enterrement des cordons ombilicaux des vivants dans leur lieu de vie, surtout que ces peuples sont aujourd'hui sédentarisés.	Errance culturelle. Perte totale des repères cosmogoniques. Eloignement avec le cimetière communautaire.	Négatif 5

Il apparaît à la lumière des insuffisances présentées au tableau 6 que la délocalisation et la réinstallation involontaire des « peuples autochtones » à Lolabé 3 n'a pas tenu compte des réalités culturelles de cette communauté, ni des prescriptions de la NES 5 de la Banque Mondiale (2017) et du PNUD (2019). Le processus de réinstallation n'a pas été bien planifié de commun accord avec eux et cela a créé un choc culturel qui a fragilisé davantage ce peuple déjà affaibli par la discrimination et la marginalisation.

### 3.5. Visages et défis de justice environnementale pour les pygmées de Kribi

Les inégalités de toutes sortes (accès, distribution des ressources, exposition impacts des implantations, participation publique aux décisions) et la mise à l'écart constaté chez les pygmées constituent des éléments d'injustice qu'une société mondiale consciente ne devrait pas reproduire. En effet, depuis Rio en 1992, les questions d'environnement et de développement durable règlent les rapports multiséculaires entre les sociétés que ce soit à l'échelle internationale ou mondiale, continentale ou régionale et nationale. Chaque pays se devant de dresser un rapport

d'abord sur les OMD, ensuite sur les ODD doit faire l'effort pour articuler des réflexions sur l'équité environnementale et la façon idoine de la construire. Ladite réflexion explore les relations entre les inégalités environnementales et la justice. L'environnement de par sa définition originelle étant englobante (Vaillancourt, 1995) intègre l'économie, la société et l'écologie. Par conséquent, adresser des questions de justice environnementale contient en filigrane la justice sociale, spatiale, écologique (ou environnementale par défaut) et économique.

La justice sociale selon Viévard (2019) distingue trois principaux aspects : l'égalité, le besoin et le mérite. L'équité veut que le mérite soit reconnu et récompensé. L'égalité prévaut lorsqu'on compare des personnes en dehors des situations économiques. Le premier aspect suppose de comparer et considérer des personnes au même pied d'égalité en dehors des situations économiques. Le second aspect implique que toute personne a droit à un minimum vital en accédant aux besoins existentiels tels que s'alimenter, se vêtir, se loger, se soigner, etc. Pour ce qui est du mérite, l'équité

admet que cet aspect soit toujours reconnu et récompensé invariablement du statut social. La justice sociale est un idéal fondé sur des principes de répartition équitable ou « juste » des ressources dans une société (Beitone (2007)). La justice sociale vise à cet effet la réduction des inégalités par un large accès de toutes les couches sociales aux biens fondamentaux. Or, les pygmées Bagyéls de Kribi au Cameroun subissent toutes les formes d'injustices sociales que l'on puisse imaginer allant de la domination à l'oppression en passant par la violence, l'assimilation culturelle qui va jusqu'au métissage, le mépris, l'exploitation et la manipulation, la marginalisation, l'absence de pouvoir traduite par la non-participation aux prises de décision. Les défis de la justice sociale à Kribi seraient de créer ou rétablir des conditions de vie équitables permettant aux pygmées aussi et à tout le monde de vivre dans de meilleures conditions, tout en réduisant les exclusions sociales et toutes formes d'inégalités liées au sexe, aux conflits entre groupes de personnes, aux asymétries de pouvoirs ou à la vulnérabilité.

La justice spatiale, initiée dans les années 1970 par Paul Claval (1974) dans le champ de l'aménagement des territoires, est une articulation entre les inégalités territoriales et socio-spatiales. Réfléchir à l'égalité des territoires suppose d'envisager la liaison entre justice sociale et justice spatiale (Dejean, 2013). « L'approche spatiale de la justice sociale, qui est au fond la définition même de la notion de justice spatiale, permet ainsi de replacer l'espace au centre de la réflexion sur les sociétés contemporaines » (Voundi, 2022). La justice spatiale interroge les politiques territoriales, l'aménagement du territoire, les attributions foncières, les amodiations sur le territoire kribien. Quels moyens utilisent l'Etat pour atténuer les inégalités et les injustices entre les classes socio-spatiales bantous et pygmées, pygmées et décideurs aménageurs ? Quels dispositifs sont mis en place à Kribi pour offrir des services identiques à tous les citoyens, pour promouvoir une redistribution des richesses par une exigence d'équité territoriale ? La transformation des espaces traditionnellement occupés par les pygmées pour répondre aux besoins de l'extractivisme (exploitation forestière, agroindustrielle et minière) et de la construction des infrastructures (port, autoroute et chemin de fer) peut-elle répondre à un idéal de justice ? Quel cadre spatial ou territorial l'Etat offre-t-il au respect des identités individuelles, culturelles (patrimoine) et collectives ? Tels sont les défis de la justice spatiale pour le peuple pygmées spolié et exclu de son territoire de vie.

La justice environnementale que nous souhaiterons écologique vient boucler la réflexion autour de cette question de justice et d'inégalités relevées. La justice environnementale tire sa source des mouvements de dénonciations qui émergent à la fin

des années 1970 aux États-Unis et liés à des discriminations raciales ou sociales et des dégradations environnementales qui affectent particulièrement les minorités raciales et les populations pauvres. De nos jours, les préoccupations de justice environnementale vont au-delà des seules considérations de surexposition des groupes pauvres et discriminés aux risques toxiques et industrielles (Deldrève *et al.* 2019) en passant par toutes formes de préjudices environnementaux qui interfèrent avec problématiques sociales et politiques à différentes échelles spatiales (Taylor, 2000 ; Bullard, 2001). Les défis inhérents à cette forme de justice concernent la garantie d'une meilleure qualité de vie pour les générations actuelles et futures, d'une manière équitable dans l'optique de construire des communautés viables (Schlosberg, 2013). Cette problématique de justice environnementale est donc en lien avec la « soutenabilité juste » qui envisage l'accès des communautés pauvres, vulnérables et marginalisées comme les pygmées aux besoins vitaux (logements sains, alimentation saine, sécurité alimentaire) aux besoins économiques (accès à l'emploi et aux services eau, électricité, etc.), besoins esthétiques et culturels (patrimoine, beauté du paysage), l'accès aux espaces naturels (milieu biophysique, prélèvement eau, cueillette, prélèvement bois, chasse, pêche...). La justice sociale, spatiale et environnementale doit s'appuyer sur les besoins des pygmées et leur vulnérabilité et les inégalités enregistrées. En effet, les peuples pygmées peinent à se nourrir, se loger, s'épanouir et se soigner au moyen de leur pharmacopée traditionnelle jadis réputée. Cette menace est donc importante pour la survie des pratiques ancestrales et culturelles (justice spatiale et sociale) qui leur permettaient d'être en phase avec le dieu de la forêt dénommé «*Edjengui*» (Ngo Mbaï, 2020). Pour certains d'entre eux, les forces de leur dieu se sont affaiblies à cause de la déforestation. En toile de fond de cette relation entre les pygmées et la société dite moderne et prédatrice, se cache une injustice socio-économique et environnementale qui perdure (Ngo Mbaï, 2020). En effet, les inégalités ou injustices environnementales (Croisemarie, 2015) se cristallisent dans des conflits autour des ressources naturelles et illustrent la dimension écologique des processus de domination économique et politique. Les travaux d'Eloi Laurent (2011) en distinguent 4 types dont (i) les inégalités d'exposition et d'accès (ii) les inégalités distributives des politiques environnementales (iii) les inégalités d'impact environnemental ou inégalités écologiques (Emelianoff, 2006) ; et (iv) les inégalités de participation aux politiques publiques. Cela correspond exactement aux observations issues de nos investigations.

La marginalisation, les injustices et inégalités engendrent pour les peuples pygmées des

souffrances liées aux conséquences d'une série d'injustices historiques, dont la colonisation, la dépossession de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources. Le droit à un développement durable semble leur avoir été refusé par des États attachés à la poursuite de leur croissance économique effrénée, et, reposant sur les ressources du cadre de vie de ces peuples (Ngo Mbaï, 2020). Au demeurant, la problématique est portée à l'échelle internationale lors des sommets et forums pour décrier ce phénomène et ses conséquences désastreuses sur l'environnement et la survie humaine en l'occurrence du peuple pygmée. Ainsi, pour un appel à la conscience sur ces phénomènes dévastateurs que sont la construction des infrastructures et la déforestation « Je suis pygmée » est un cri de détresse face à la mort programmée de la nature, voire à long terme des peuples pygmées (Ngo Mbaï, 2020). D'autres solutions sont celles proposées par Mbog Ibock (2023) sur la prise en compte des Pygmées dans l'univers décisionnel de la gestion des ressources forestières en Afrique centrale. Il en est de même de la mise en place des structures non lucratives de défenses des intérêts des Pygmées comme le Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables « CAMV » en RDC, puis, le FONDAF à Bipindi au Cameroun.

#### 4. CONCLUSION

L'objectif de ce travail est d'évaluer les incidences directes ou indirectes des activités de l'implantation portuaire et de l'autoroute Kribi-Lolabé sur la biodiversité, les écosystèmes, le milieu socioéconomique, ainsi que la qualité de vie des populations pendant et après leur implémentation. En outre, il s'agissait de comprendre le ressenti des « peuples autochtones » « pygmées », délogés des zones sous emprise des infrastructures construites et réinstallés dans la zone de recasement de Lolabé 3. Cette perception a permis de formuler leur marginalisation et des injustices environnementales y relatives. Pour ce faire, la démarche plurielle a consisté à enquêter auprès des cibles pygmées de la région, identifier et quantifier les impacts dans une matrice de cotation, analyser l'occupation du sol via des images Landsat, dessiller les aspects de la mise à l'écart des pygmées et discuter des questions de justice environnementale y relative.

Les enquêtes de terrain et d'autres auteurs ont révélé que les pygmées sont très marginalisés et si rien n'est fait, ils sont voués à disparaître, le cas échéant, à se métisser. Il existe un fossé culturel entre les aspirations, puis, le vécu de ces communautés pygmées et la vision que les autorités portent sur le développement. Pour les pouvoirs publics, le processus de réinstallation sous-tend une vision du développement économique synonyme de progrès sociaux inéluctables. Leur discours

mentionne la volonté de mettre le Cameroun dans les circuits économiques mondiaux et souligne l'importance des infrastructures, des investissements et des emplois. Les personnes déplacées quant à elles dénoncent des conditions de vie compromises, des habitats et des services sociaux de base inadéquats et un choc culturel sans précédent. Ainsi, il s'opère un clivage entre l'idéologie de la mondialisation et celle d'une société qui défend son mode de vie et sa culture. Et pourtant, la réinstallation axée sur le développement signifie que l'infrastructure sociale, les services sanitaires et scolaires, l'accès aux emplois et les logements devraient être planifiés en vue de répondre aux besoins de familles déplacées qui iront en s'élargissant. Ces injustices décriées liées à cette mauvaise gouvernance forment des interrogations sur les défis de triple justice (environnementale, spatiale et sociale) relatifs aux peuples autochtones. Des approches cohérentes en matière de solutions durables doivent être recherchées par les décideurs pour ces communautés pygmées déplacées au rang desquels, des actions en faveur de la réduction de la pauvreté, la création des moyens de subsistance et de l'emploi ainsi que de la mise en place des programmes d'eau et d'assainissement. Mais avant tout, l'implication et la participation des pygmées à tous les programmes et projets implantés sur leurs assises territoriales est non négociable et doit requérir leur consentement préalable, libre et éclairé. Cela signifie leur inclusion formelle et significative dans l'environnement politique qui les concerne. En outre, pour une gestion durable du processus de délocalisation et de réinstallation, les bailleurs de fonds comme la Banque mondiale et le PNUD ont développé des approches consistant à faire de la planification et du financement de la réinstallation une partie intégrale de la préparation du projet qui cause le déplacement des populations. Les mesures à prendre à cet égard devraient être clarifiées entre les partenaires techniques/financiers et les emprunteurs avant les négociations afférentes au projet et à son prêt de financement, et convenues pendant ces négociations.

La réinstallation des personnes déplacées doit faire l'objet plus précisément, d'un plan de réinstallation soigneusement préparé, visant à utiliser la réinstallation comme point de départ du rétablissement économique des intéressés et de la relance du processus de développement de la région. Les études ultérieures pourraient se pencher sur la nécessité des initiatives idoines de justice environnementale et socio-spatiale par les pouvoirs publics et divers acteurs en faveur des populations pauvres et démobolisées par divers projets en vue d'un développement harmonieux dans un contexte de décentralisation qui intègre la participation des populations à la conception et l'opérationnalisation des projets.



## Références

- Abéga S.C. & Bigombe Logo P. (éd.), 2006. *La marginalisation des Pygmées d'Afrique centrale*, Paris et Saint-Geosmes Maisonneuve et Larose & Afredit, 275 p.
- Alawadi Zelao & Meyanga Tongo Y., 2010. Les Pygmées de l'Afrique centrale entre marginalisation sociale complexe et déclassement institutionnel: quelques illustrations à partir des Pygmées du Cameroun. *Enjeux: bulletin d'analyses géopolitiques pour l'Afrique centrale*, 44, 12-19.
- Amougou G. & Bobo R. F., 2018. Ambition développementaliste, État stationnaire et extraversion au Cameroun de Paul Biya. Le projet de construction du port autonome de Kribi. *Politiques africaines*, 2(150), 29- 51. <https://doi.org/10.3917/polaf.150.0029>.
- Arnstein S.R., 1969. A Ladder of Citizen Participation. *Journal of American Institute of Planners*, 35 (4), 216-224.
- Banque Mondiale, 2017. *Cadre environnemental et social*. Washington, 106 p.
- Banque Mondiale, 2001. *Manuel Opérationnel PO 4.12, Réinstallation involontaire*, 13 p.
- Beitone A., 2007. *Le concept de justice sociale dans le programme et les manuels de SES de terminale ES : Une nouvelle énigme didactique*. Document de travail, 32 p. <https://ses.ens-lyon.fr/ses/fichiers/Articles/beitone-hemdane2.pdf>
- Bullard R.D., 2001. Environmental Justice in the 21st Century: Race Still Matters. *Phylon*, 49, (3/4) 151-171.
- CIME Services Sarl & PERENCO CAMEROON S.A., 2017. *Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative au Projet d'Extension du Développement du Gaz du Champ Sanaga, Cameroun*. Rapport final, 299p.
- CIME Services Sarl & Royal Haskoning, 2010a. *Étude d'impact environnemental et social du projet du pipeline gazier de Kribi-Cameroun*. Rapport provisoire final, 258 p.
- CIME Services Sarl & Royal Haskoning, 2010b. *Etude d'Impact Environnemental et Social des travaux de terrassements généraux du projet de construction du port en eau profonde de Kribi*. Rapport final, 342 p.
- Claval P., 1974. La géographie et la perception de l'espace. *Espace géographique*, 3, 179-187.
- Croisemarie P., 2015. *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer les dynamiques*. *Journal officiel de la République française*, 231 p.
- Dejean F., 2013. État de littérature. La « justice spatiale » : revue des savoirs francophones et anglophones. *Critique internationale*, 61, 171-183. <https://doi.org/10.3917/cii.061.0171>
- Deldrève V., Lewis N., Moreau S. & Kristin R., 2019. Les nouveaux chantiers de la justice environnementale. *Vertigo*, 19(1), 12 p. <https://doi.org/10.4000/vertigo>.
- Dounias E. & Froment A., 2006. Lorsque les chasseurs cueilleurs deviennent sédentaires: les conséquences pour le régime alimentaire et la santé. *UNASYLVA*, 57 (224), 26-32.
- Éloi L., 2011. Pour une justice environnementale européenne : le cas de la précarité énergétique. *Revue de l'OFCE / Débats et politiques*, 120, 99-120.
- Emelianoff C., 2006. Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales ? *ESO, Travaux et Documents*, 25, 35-43.
- Fangué Nzeugah H., 2002. *Environnement et tourisme balnéaire à Kribi*. Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Yaoundé I, 129 p.
- Etoga H. M., 2020. *Littoral Sud – camerounais : Entre développement touristique, valorisation du patrimoine, et projets structurants*. Thèse de doctorat/Ph.D de Géographie Université de Yaoundé I, 401 p.
- Etoga M. H., 2011. *Tourisme, risques et enjeux des grands projets de développement sur l'environnement balnéaire de Kribi*. Mémoire de Master de géographie, Université de Yaoundé I, 192 p.
- Folack J., Mbome I., Bokwe A. & Tagang A. 1999. *Cameroon Coastal Profil*. Rapport final, Yaoundé, 102 p.
- Kuété M. & Assongmo T., 2002. Développement contre Environnement sous les Tropiques : l'exemple du littoral de la région de Kribi (Cameroun). *Edition Revue.org*, 20 p.
- Leduc G.A. & Raymond R., 2000. *L'évaluation des impacts environnementaux. Un outil d'aide à la décision*. Sainte-Foy, MultiMondes, 403 p.
- Le Monde, 2021. *Au Cameroun, les Pygmées misent sur l'école « pour sauver » leurs forêts de la destruction*. [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/08/23/au-cameroun-les-pygmees-misent-sur-l-ecole-pour-sauver-leurs-forets-de-la-destruction\\_6092115\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/08/23/au-cameroun-les-pygmees-misent-sur-l-ecole-pour-sauver-leurs-forets-de-la-destruction_6092115_3212.html), consulté le 26/juillet 2024.
- Letouzey R. 1985. *Notice de la carte phytogéographique du Cameroun au 1: 500 000: Domaine de la forêt dense humide toujours verte*; ICIV, Toulouse, France, pp. 95-142.
- Mbevo Fendoung P., Tchindjang M. & Hubert-Ferrari A., 2022. Weakening of coastlines and coastal erosion in the Gulf of Guinea: case of the Kribi coast in Cameroon. *Land*, 11, 1557. <https://doi.org/10.3390/land1109155>
- Mbevo Fendoung P., 2022. *Aléas naturels, dégradation de l'environnement et vulnérabilité des populations littorales camerounaises*. Thèse Université de Liège et de Yaoundé I. Liège, 401 p.
- Mbog Ibock M.R.W., 2023. La prise en compte des Pygmées dans l'univers décisionnel de la gestion des ressources forestières en Afrique centrale. *Cahiers d'études africaines*, 250, 291-307.
- MINEPAT, 2009a. *Document de stratégie pour la croissance de l'emploi*. Yaoundé, 105 p.
- MINEPAT, 2009b. *Cameroun Vision 2035*. Yaoundé, 65 p.
- Morin S. & Kuété M., 1988. *Le littoral camerounais : problèmes morphologiques*. *Travaux du laboratoire de*

- Géographie physique appliquée*. Institut de géographie, Université de Bordeaux III, 53 p.
- Mouliom Njikam A., 2012. *Dynamique du rivage Kribien de 1973 à nos jours*. Mémoire de Master de géographie, Université de Yaoundé I, 168 p.
- Ngo Mbaï P. M., 2020. Déforestation et dénaturalisation des pygmées Baka au Cameroun, *Impossibilia. Revista Internacional de Estudios Literarios*, 19, 93-115.
- Ngueguim J.R. , Betti J.L., Kwamba D., Solefack M.C. & Temgoua L.F., 2017. Deforestation, biodiversity and biomass losses in Kribi dep sea port area (Cameroun): some mitigating measures. *J. Ecol Nat. Envir.*, 9, 87-98.
- Nguepjour M., 2005. *L'insertion du tourisme et les problèmes de son développement dans les marges côtières de la province du sud Cameroun*. Mémoire de DEA de Géographie, Université de Ngaoundéré, 92p.
- Ngumba Ewondo & Bitouga B.A. 2014. Projets de développement et réactivation des conflits entre les Pygmées Bakola/Bagyélis et leurs voisins Ngumba et Ewondo. *Journal des africanistes*, 84 (2), 124-136.
- N'Kaloulou B., 2018. *Sauvage toi-même*. L'harmattan, 184 p.
- Nke Ndih J., 2005. *Impacts des produits commercialisés, des cultures d'éreute et des activités industrielles dans le milieu et la vie quotidienne des populations pygmées Bakola/Bagyélis (Cameroun)*. Mémoire du Département des Sciences de la Population et du développement, UCL, ESPO/SPED, 120 p.
- Ntyam C. L., 2023. « *Les grands projets et leurs impacts sociaux en contexte africain : le vécu du programme de relocalisation de villages lié au port de Kribi (Cameroun)* ». Thèse présentée à l'Université du Québec à Rimouski en vue de l'obtention du grade de PhD en développement régional. Québec. 274 p.
- Ntyam C.L. & Simard M., 2024. Les impacts sociaux liés à l'aménagement du port de Kribi au Cameroun. L'exemple du programme de relocalisation de villages. *Revue canadienne des Sciences régionales*, 47 (1) 5-13.
- Olivry J.C., 1986. Fleuves et rivières du Cameroun. MESRES-ORSTOM. Paris, ORSTOM, coll. *Monographies hydrologiques*, n° 9, 733 p.
- PNUD, 2019. *Normes Environnementales et Sociales du PNUD*, 77 p.
- Ramadier T., 2003. Les représentations cognitives de l'espace : modèles, méthodes et utilités, in : Moser G. et Weiss K. (coord.) *Espaces de vie : aspects de la relation homme-environnement*, Paris, Armand Colin, pp. 177-200.
- Robin des Bois, 1998. *Evaluation de l'impact social et environnemental de la filière bois au Cameroun*. Paris, 66 p.
- Royal Haskoning, 2010. *Cadrage environnemental et social du complexe portuaire de Kribi. Etudes environnementales préalables*. Rapport final, 112 p.
- Royal Haskoning, 2008. *Regional Environmental Assessment (REA) of the Kribi Region*.348p.
- Saha F. & Tchindjang M., 2019. Dynamique spatiale de la ville de Kribi : facteurs et conséquences. In Tchindjang, M. Steck, B. & Bopda, A. *Construire la ville portuaire de demain en Afrique atlantique*, pp.148-164.
- SETEC, RAINBOW, CEDRE & PAK, 2021. *Etudes hydroenvironnementales (dont hydrosédimentaires) et élaboration des plans de préservation du port autonome de Kribi*. Rapport 42267/4. Kribi, 116 p.
- Schlosberg D., 2013. Theorising environmental justice: the expanding sphere of a discourse. *Environmental Politics*, 225(1), 37-55.
- Suchel J.B., 1988. *Les climats du Cameroun*. Thèse doct. d'État, Univ. de St-Étienne, 4 vol., 1188 p. + atlas, 18 images satellitaires.
- Taylor D.E., 2000. The Rise of Environmental Justice Paradigm. Injustice framing and the Social Construction of Environmental Discourses. *American Behavioral Scientist*, 43(4), 508-580.
- Tchindjang M., Steck, B. & Bopda A., 2019. *Construire la ville portuaire de demain en Afrique atlantique*. Collection Afrique Atlantique. Editions EMS Management & Société, Caen, 664 p.
- Tchindjang M., 2019. Questions environnementales liées à l'artificialisation des littoraux et espaces maritimes et portuaires. Quelles solutions pour l'Afrique Atlantique ? In Tchindjang, M. Steck, B. & Bopda, A. *Construire la ville portuaire de demain en Afrique atlantique*. Chapitre 15, pp. 366-404.
- Tchindjang M., 2017. *Étude sur l'impact environnemental des palmeraies villageoises /élitistes sur la déforestation dans les paysages de la Sanaga Maritime et du bassin du Ndian : cas des arrondissements de Ngwéi et d'Ékondo Titi*. Rapport OPAL, 175 p.
- Tchindjang M. & Etoga M.H., 2014. *Les chutes de la Lobé, un patrimoine géoculturel exceptionnel sur la côte camerounaise entre tourisme durable et préservation des identités culturelles*. URL : <https://journals.openedition.org/viatourism/951>; mis en ligne le 26/10/2014.
- Tchindjang M., Etoga M. & Kamdem P., 2014. Les chutes de la Lobé : jeux et enjeux d'une patrimonialisation touristique universelle sur la côte camerounaise. *Revue des Hautes Terres*, 1(3), 11-43.
- Tchindjang M., 2010. *La pratique des EIE dans les opérations d'électrification rurale au Cameroun. Bilan général et leçons tirées de la consultation du public*. [http://madarevues.recherches.gov.mg/revues/adecoxfiles/3.5.Tchindjang\\_MESMIN.pdf](http://madarevues.recherches.gov.mg/revues/adecoxfiles/3.5.Tchindjang_MESMIN.pdf)
- Vaillancourt J.-G., 1995. La sociologie de l'environnement, de l'écologie humaine à l'écologie sociale. In C. E. Delisle et al. (dir.), *Premier colloque de l'Université de Montréal sur l'environnement : analyse et intervention*, coll. « Environnement » de l'Université de Montréal, vol. 18, pp. 39-55.
- Verbelen F., 1999. *L'exploitation abusive des forêts équatoriales du Cameroun*, 49 p.

Viévard L., 2019. *Les principes de la justice sociale*.  
<https://www.millenaire3.com/Interview/2020/les-principes-de-la-justice>

Voundi E., 2022. *Exploitation minière, dynamiques environnementales, et mutations socioéconomiques dans le Département de la Boumba et Ngoko (Est Cameroun)*.  
Thèse de Doctorat, Département de Géographie,  
Université de Yaoundé 1, 569 p.